



Commission de la recherche du Conseil Académique

Formation plénière
10 décembre 2020

Relevé de décisions

Cette séance se déroule en visioconférence

Présidente de séance : Caroline Bertonèche, Présidente du Cac

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Elu.e	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BEGUE-SHANKLAND Laurent	x		
BURLACU Radu	x		
CHALABAEV Aïna		x	
DAVOUST Laurent		x	
FORVEILLE Thierry	x		
GODIN-RIBUOT Diane	x		
LEPETIT Marie-Bernadette	x		
MATHY Sandrine		x	Laurent Begue-Shankland
PERRIER Pascal	x		
RAY Pierre	x		
REBOUD Jean-Luc	x		
ROSSI Caroline		x	Pascal Perrier
SLAMA Serge	x		
VERDIER Christine		x	Radu Burlacu
WOUTERS Yves		x	Jean-Luc Reboud

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Elu.e	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BOUDJADA Nassira			
CAVAILLES Pierre	x		
CHAUVIN Alan	x		
DE ROSNY Eve	x		
DEBIZET Gilles	x		
GUILLAUMIN Cyriac	x		
HILY-BLANT Pierre	x		
LARROUDÉ Philippe			
LAVOREL Sabine	x		
MACLEAN Catriona	x		
RAVELET Corinne	x		
RIASSETTO David	x		
SADOUX Stéphane	x		
SCHWAB Didier	x		
SORBA Julie	x		

Collège C : personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ou dans ses établissements-composantes

Elu.e	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BERTHOME Grégory		x	
BUCCIO Béatrice		x	Julie Sorba
MEVEL François-Xavier	x		
REY Benoît	x		
SEIGNEURET Natacha	x		

Collège D : Doctorants

Elu.e (T:titulaire S:suppléant)	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
DUPUIS Clémence (T)	x		
MARTIN Julie (S)			
FAGNON Vincent (T)	x		
RAHMANI Boubakr (S)			
OLIVRY Auguste (T)	x		
BASLE David (S)			
PONCET Christophe (T)	x		
COUDAUD Ulysse (S)			
SULPICE Oriane (T)		x	Christophe Poncet
POPRAVKA Lencka (S)			
ZEAITER Nour (T)			
MORRIET Lou (S)			

Personnalités extérieures

Nommé.e (T:titulaire S:suppléant)	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
CHANDEZON Frédéric (T) - CEA	x		
PREJBEANU Lucian (S) - CEA			
QUEMERAIS Eric (T) - CNRS			
CALVEZ Vincent (S) - CNRS			
ROSSI-BATÔT Catherine			
SCHOBBER Helmut		x	Marie-Bernadette Lepetit
SORRENTINO Monique (T) - CHU			
DUCKI Camille (S) - CHU		x	

Invités permanents

Invité.e	Fonction	Présent.e	Excusé.e.s
Yassine Lakhnech	Président de l'UGA		x
David Déchenaud	Vice-président "Formation et vie étudiante"		x
Anne-Catherine Favre	Vice-président du Conseil d'administration		x
Karine Samuel	Vice-présidente "Rayonnement et relations internationales"		x
Christophe Ribuot	Vice-président "Ressources humaines"		x
Isabelle Olivier	Vice-présidente "Numérique"		x
Joris Benelle ou son représentant	Directeur Général des Services		x
Anne Dalmasso	VP Recherche et Innovation SHS	x	
Hervé Pelloux	Chargé de mission "Recherche en santé"	x	
Valérie Perrier	Chargée de mission "Recherche en ingénierie"	x	
Gaëlle Calvary	Chargée de mission "Valorisation recherche"	x	
Hélène Casalta	Directrice de la recherche à l'ENSAG	x	
Marie-Estelle Binet	Directrice de la recherche à l'IEP	x	
Directoire pôle CBS	Un membre du directoire représente le pôle	P.Mossuz	
Directoire pôle PEM	Un membre du directoire représente le pôle	Nicolas Retière	
Directoire pôle PAGE	Un membre du directoire représente le pôle	Jean-Charles Augereau	
Directoire pôle MSTIC	Un membre du directoire représente le pôle	Sophie Achard	
Directoire pôle PSS	Un membre du directoire représente le pôle	Anne Bartle-Radic	
Directoire pôle SHS	Un membre du directoire représente le pôle	Erica De Vries	
Denis Jongmans	Directeur CED	x	
Jérémy Prétet	Directeur DGD RIV	x	
Martine Fiodorov	Directrice DAPAR - DGD RIV	x	
Cécile Fasoli-Henry	Directrice DSFR - DGD RIV	x	
Maurizio Ponzoni	Directeur DAPIV - DGD RIV		x
Marie-Amélie Vergez	Directrice 2DPRI - DGD RIV		x
Véronique Boudaud	Assistante équipe VP Recherche et Innovation - DGD RIV	x	
Carole Musset	Admin. Recherche DGD RIV	x	
Carole Kada / Catherine Desplanques	Directrice / Directrice adjointe DGD RH		x

Invités ponctuels

Invité.e	Fonction	Présent.e	Excusé.e.s
Anne Chagas	Chef de projets Idex	x	



Rappel procédure vote



Rappel procédure vote

Prennent part aux votes

- **les 46 membres élus de la commission de la recherche :**
 - les élus aux collèges A (15 élus), B (15 élus), C (5 élus) et D (6 élus),
 - les 3 personnalités extérieures nommées par le CEA, le CNRS, le CHU,
 - les 2 personnalités extérieures désignées par la Commission de la recherche,
- la Présidente du CAc qui préside la séance

Ne prennent pas part aux votes

tous les invités permanents et ponctuels

- les membres de l'équipe politique
- les membres de l'équipe Vice-présidence recherche et innovation
- le représentant du directoire de chaque pôle de recherche
- la direction du CED
- les membres des DGD RIV, RH



Ordre du jour

- **Avis sur les propositions de directions**
 - LIDILEM
 - AE&CC
 - OSUG
 - LECA
- **Avis sur la création de l'UMS htag**
- **Avis sur la demande de réinscription du.de la doctorant.e E**
- **Avis sur la proposition de direction de l'ED ISCE**
- **Avis sur le changement de nom de la SAJF (point reporté à la CR du 21 janvier)**
- **Approbaton relevé de décisions CR plénière du 12 novembre 2020**
- **Cadrage débat du GT sur les CDP**
- **Budget recherche 2021**
- **Questions diverses**

Information du Vice-président recherche et innovation

Erica De Vries a quitté son rôle d'élue au sein du collège A de la commission recherche après son élection à la fonction de directrice du pôle de recherche SHS.

Elle est remplacée par Aïna Chalabaev.

Avis sur la proposition de direction du LIDILEM

Présentation par Iva Novakova



**Laboratoire de
Linguistique et
Didactique des
Langues Etrangères et
Maternelles
E.A. 609**

Le 10 décembre 2020
I. Novakova & J.-P. Simon

Modalités de renouvellement de la direction

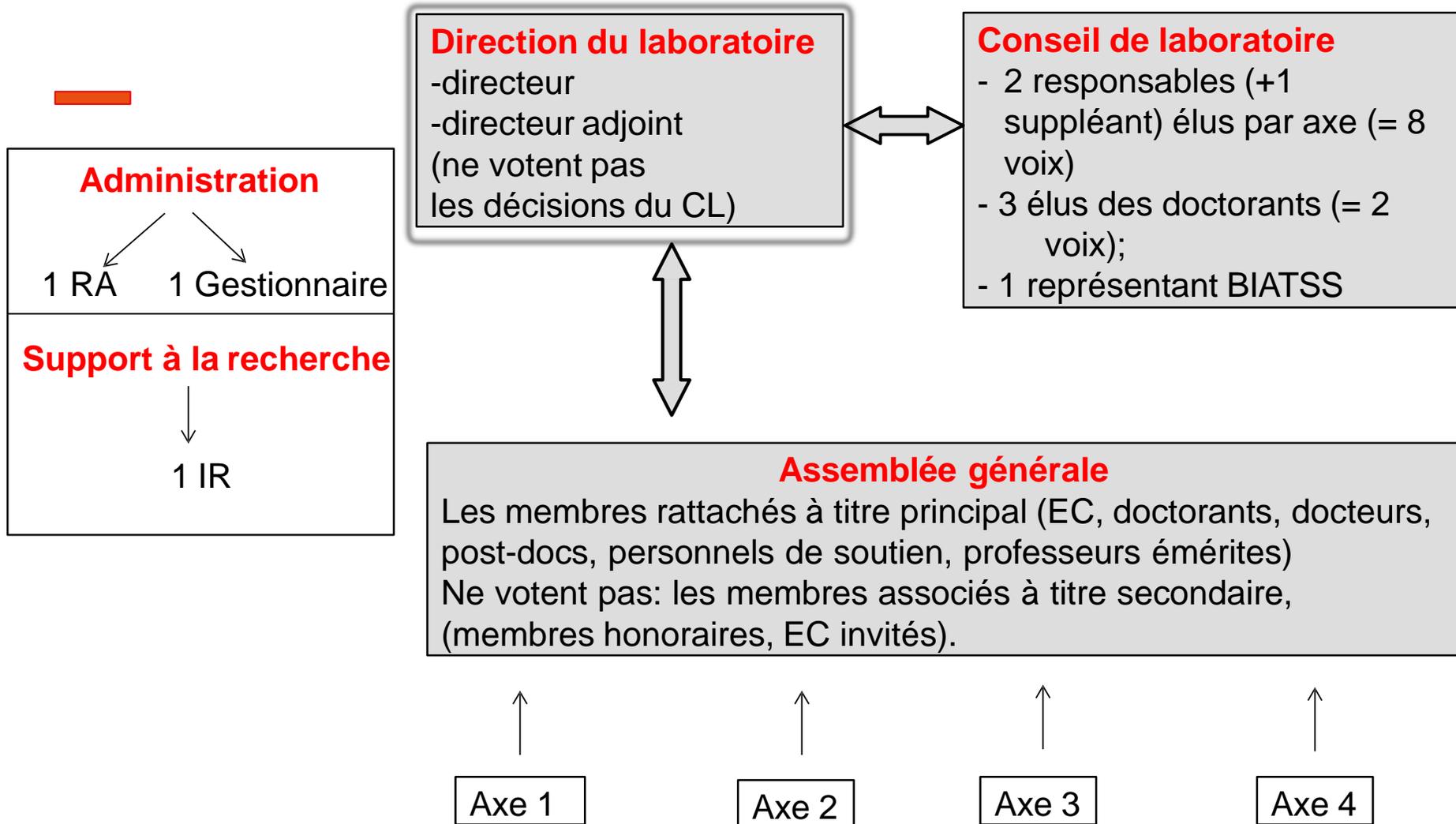
— **Appel à candidature** : le 11 avril 2020

- 3 candidats potentiels DIR + 2 candidats DIR adjointe

Déclaration des deux candidats restés dans la course : le 03 septembre 2020 (binôme PR / MCF, F/H, 2 axes différents)

Vote lors de l'AG : le 08.10. 2020 (règlement intérieur 50% + 1 voix des présents + procurations)

- vote à bulletin secret dans une urne
- dépouillement immédiat
- contrôle des bulletins par les membres du bureau de vote
- proclamation des résultats
- PV signé par l'ensemble des membres du bureau de vote: 85,3% pour le binôme candidat



Statuts	Nombre (en 2019)
PR	14
MCF	43 (dont 6 HDR)
BIATSS	3
PR secondaire détaché supérieur	1
EC et post-docs non titulaires	17
EC associés	20
Doctorants	67
Total	165 (contre 130 en 2014)

Parité	MCF	PR	Doctorants
Femmes	77%	50%	70%
Hommes	23%	50%	30%

Budget

Année	2017	2018	2019
Dotation	94 947	95 947	97 200
Ressources propres	238 985	264 985	202 209
% ressources propres	72%	73%	65,2%
Total	333 932	360 887	310 209

Ressources propres
(entre 65 % et 73 % du
budget global)

Entre 2014 et 2019 :
39 projets financés:

5 européens,
14 nationaux,
18 collectivités territoriales
2 avec associations

Axe 1. Description et modélisation linguistiques, corpus, TAL
Thème 1 - Phraséologie, genre textuel, modélisation
Thème 2 - Descriptions linguistiques et modélisation
Thème 3 - Corpus et TAL
Axe 2. Didactique des langues: analyse et évaluation des processus d'enseignement/apprentissage
Thème 1 : Conception et évaluation de dispositifs
Thème 2 : Approches plurielles, didactique du plurilinguisme
Thème 3 : Publics particuliers, littératie et inclusion
Thème 4 : Numérique, Echanges en ligne, dispositifs de formation
Axe 3. Acquisition du langage : multimodalité, variabilité et contexte
Thème 1 : Acquisitions langagières L1 et L2
Thème 2 : Multimodalité, appropriations du langage et des langues
Axe 4. Sociolinguistique : identités, cultures, interactions, usages
Thème 1 : Approches variationnelles, acquisition, modélisation
Thème 2 : Langues, discours, idéologies
Thème 3 : Médiations

Faits marquants Evaluation HCERES

- « Le LIDILEM se caractérise par **son identité marquée, son dynamisme, sa capacité à obtenir des financements de projets.** »
- « La production du LIDILEM se caractérise par **un nombre impressionnant de livrables de tous ordres** (publications, projets financés, activités de valorisation et dissémination [...]) ».
- « Le comité d'experts juge remarquables les succès du laboratoire, au niveau des financements obtenus, des doctorats ou des publications (en **augmentation de 23%** par rapport au contrat précédent) . **La dynamique** du LIDILEM **se situe** à cet égard **clairement au-dessus de la moyenne des laboratoires en SHS en France** ».
- « **Les doctorants** sont particulièrement dynamiques et **ont construit une vie de laboratoire effervescente et solidaire** en formant une communauté intellectuelle et sociale et en nouant des liens affectifs. **Le laboratoire a eu à cœur d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.** »

Recommandations HCERES

Engager de nouveaux chantiers en suivant les recommandations de l'HCERES :

« Il est donc crucial que le LIDILEM poursuive ses efforts pour que sa dynamique exceptionnelle soit reconnue et valorisée à travers :

- ses **ressources budgétaires récurrentes** (une augmentation de 5 -10% relâcherait la pression sur la course aux budgets externes)
- l'**amélioration des conditions de travail matérielles** (locaux exigus et places de travail en nombre insuffisant, absence de salle de réunion ou de locaux de convivialité)
- l'**obtention d'un poste d'ingénieur(e) de recherche** : indispensable pour renforcer la partie corpus, car les données ont besoin d'être déposées, consolidées et rendues accessibles ».

« Il est donc recommandé au laboratoire de militer activement au sein de l'institution pour obtenir **une amélioration de son environnement.** »

DISCUSSION

Hervé Courtois : pouvez-vous expliquer l'augmentation importante du nombre de personnel au sein du laboratoire ?

Iva Novakova : nous avons un nombre de doctorants plus important corrélé au nombre d'EC sachant que nous accueillons 7 nouveaux EC pour 1 EC sortant ainsi que des membres associés.

Jean-Pascal Simon : nous n'avons pas bénéficié de postes additionnels ces dernières années. Notre laboratoire est très attractif sur le plan régional. Nous avons des collègues lyonnais et d'autres universités rattachés au LIDILEM.

Serge Slama : pourquoi opter pour une directrice et un directeur adjoint et non pour une codirection ?

Jean-Pascal Simon : les statuts du laboratoire le prévoient ainsi. Je pense que c'est bien qu'une personne soit identifiée dans la fonction de direction de l'unité mais c'est une question que nous pourrions poser lors d'une prochaine AG.

Marie-Bernadette Lepetit : vous avez 70% de femmes dans le laboratoire mais au regard des promotions PR c'est très déséquilibré. L'unité compte 50% d'hommes et 50% de femmes au niveau PR mais 77% de femmes et 23% d'hommes au niveau MCF. Pouvez-vous expliquer cette diversité dans les proportions ?

Jean-Pascal Simon : peut-être qu'il y a 10 ou 15 ans en arrière, la proportion hommes/femmes était à 50-50. On est au-delà du taux moyen observé dans l'enseignement supérieur qui est de l'ordre de 28% de femmes et plus de 70% d'hommes au niveau PR. Je pense qu'il y a une question de pyramide des âges. Au niveau des MCF, il y a plus de collègues femmes jeunes. On doit encourager les femmes à passer leur HDR. Il y a sans doute une autocensure des femmes qui passent leur HDR plus tardivement.

Pierre Hily-Blant : est-ce qu'on souhaite avoir un meilleur équilibre hommes-femmes au niveau du doctorat ?

Marie-Bernadette Lepetit : pourquoi y a-t-il plus de femmes embauchées ces dernières années que de messieurs ?

Iva Novakova : un rapport du ministère a relevé ce point. Cela concerne de très nombreuses disciplines en SHS. Jean-Pascal Simon : on sait que les filières littéraires et la chimie attirent plus de femmes. Cela s'observe dès la première année de l'université.

Iva Novakova : entre la L1 et la L3, j'ai 2 garçons sur une promo de 60 étudiants.

=> *PV vote AG 8.10.2020*

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction du Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles, LIDILEM, EA609, UGA, à compter du 1er janvier 2021 :

Directrice : Iva Novakova, PR UGA

Directeur adjoint : Jean-Pascal Simon, MCF UGA

Approuvez-vous la proposition concernant la direction du LIDILEM ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité, la proposition de direction du LIDILEM.

Avis sur la proposition de direction de l'AE&CC

Présentation par Stéphane Sadoux

Unité de recherche AE&CC

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

1978 Fondation de l'équipe Dessin-Chantier

1979 Fondation de l'équipe CRAterre

1986 Fondation du Laboratoire CRAterre

1993 Création du Réseau Cultures Constructives

2002

Fondation de l'équipe Cultures Constructives

2007

Fondation du Laboratoire Cultures Constructives

2010

Naissance de l'unité de recherche AE&CC

2011

Obtention du LabEx AE&CC

2018

Nouveau projet scientifique

2015 et 2019

Reconductions
du LabEx AE&CC

2020

L'ENSAG
intègre l'EPE UGA

23 Membres statutaires

6 Professeurs

12 Maîtres de conférences

2 Ingénieurs de recherche

3 Techniciens et administratifs contractuels

18 Membres rattachés

8 Maîtres de conférences associés

10 Enseignants et chercheurs contractuels, dont post-doctorants

46 Membres associés

16 Doctorants

Soutien de programme annuel du Ministère de la Culture (BRAUP)

2011 : 42 000 €

2014 : 38 000 €

2015 : 35 000 €

Depuis 2016 : 34 000 €

Dotation annuelle de l'ANR pour le projet LabEx :

570 000 € (depuis 2012)

Co-financements annuels :

Environ 400 000 €

Ambition commune : objectifs épistémologiques et méthodologiques

RESEARCH BY DESIGN

+

PÉDAGOGIES INNOVANTES

+

RECHERCHE ET ACTION

Axes de recherches : objectifs thématiques

PRÉCEDENT ET PROJET

PATRIMOINES

TRANSITIONS ET TRANSFORMATIONS

MATÉRIAUX

TERRITOIRES. CONSTRUCTIONS SOCIALES ET MATÉRIALITÉS

HABITATS

ÉTABLISSEMENT HUMAINS ET MILIEUX CONTRAINTS

**Équipe
CRAterre**

(3 Axes de recherche)



Équipe

Cultures Constructives

(4 Axes de recherche)





©ENSAG / ENSAL / GA

Prototype Terra Nostra – 2015-16 : expérimentation

Habitat du Futur_Chaire du Ministère de la Culture

Portage : Ecoles d'architecture de Grenoble, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand et Lyon + Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau

Direction scientifique : AE&CC

Territorialisation_Fondation UGA + Chaire du Ministère de la Culture

Direction scientifique : AE&CC

Architecture de terre_UNESCO

Direction scientifique : CRAterre AE&CC

Pôle PSS

Participation au Conseil de Pôle :

- 2015-2017 : une élue professeure / une élue doctorante
- 2020 - : une élue professeure / un élu doctorant

Pôle SHS

Collaborations dans le cadre d'événements scientifiques organisés par le Pôle

Projets IDEX

CDP LIFE

CDP RISK@UGA

IRS (ICLEA4, CRJ)

Summer schools (LabEx ITEM, Chaire HOPE...)

Co-encadrements de thèses

PACTE, ISTerre, 3SR, CRJ

SFR (TeR et Creation)

Organisation d'événements scientifiques

LARHRA, PACTE ...

Unité de recherche AE&CC_ **Composition du bureau & direction proposée en AG**

Directeur

Stéphane Sadoux (Dir. Cultures constructives)

Directeur adjoint

Thierry Joffroy (Dir. Equipe CRAterre et RST du LabEx AE&CC)

Membres élus des deux équipes

Aysegul Cankat (CC)

Laetitia Fontaine (CRAterre)

David Gandreau (CRAterre)

Philippe Garnier (CRAterre)

Romain Lajarge (CC)

Arnaud Misse (CRAterre)

Gilles Novarina (CC)

Sophie Paviol (CC)

Membres représentants des doctorants

Malaury Forget (CC)

Mampionona Rakotonirina (CRAterre)

Membre représentant des administratifs

Marina Trappeniers

Invités

Anne Dalmasso (UGA)

Anne Coste (Ambition commune)

Bakonirina Rakotomamonjy (DSA Terre)

Pascal Rollet (Chaire HdF / GAIA)

Keith Zawistovski (Learning by doing)

Parité : 9F / 9H

72 votes exprimés sur 97 inscrits

Soit 74,23% de participation

Pour

68 voix soit **94,4%** des voix exprimées

Contre

0 voix

Abstention

4 voix soit 5,56% des voix exprimées

DISCUSSION

Julie Sorba : je n'ai pas compris les informations diffusées concernant la parité.

Stéphane Sadoux : nous avons globalement 9 hommes et 9 femmes dans le bureau qui regroupe les directeurs, les membres élus de chaque équipe, les 2 représentantes femmes des doctorants, une représentante des administratifs et les invités.

Gilles Debizet : est-ce un bureau ou un conseil ?

Stéphane Sadoux : il s'agit d'un bureau. Dès la création de l'unité, on a opté pour une organisation en équipe collégiale.

= > *PV AG AE&CC du 24.09.2020*

= > *délibération CR ENSAG 26 novembre 2020*

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction de l'équipe de recherche Architecture, Environnement & Cultures Constructives, AE&CC, EA7444, ENSAG, UGA à compter du 1er janvier 2021 :

Directeur : Stéphane Sadoux, Urbaniste MCF à l'ENSAG

Directeur adjoint : Thierry Joffroy, Architecte Chercheur à l'ENSAG

Approuvez-vous la proposition concernant la direction d'AE&CC ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	30
Membres représentés	7
Nombre de votants	37
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de direction de l'équipe de recherche AE&CC.

Avis sur la proposition de direction de l'OSUG

Présentation par Nathalie Cotte



L'Observation des Sciences de l'Univers de Grenoble : OSUG

Nathalie COTTE



Un Observatoire des Sciences de l'Univers (27 OSU en France), c'est :

- Une école interne (code de l'éducation), rattachée à une université
- Un(e) directeur(trice) nommé(e) par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Une structure qui décline en local la politique scientifique de l'INSU
- Une fédération de recherche + une UMS pour l'observation + un acteur de formation
- Une structure qui porte les activités d'observation (IR et SNO) gérées par du personnel CNAP

L'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG-1985) en quelques mots :

- Une composante élémentaire de l'UGA rattachée à la Faculté des Sciences (CSPM) et à PAGE (pôle de recherche)
- 5 tutelles et 3 sites (Grenoble, Chambéry et col du Lautaret)
- Fédération de 8 unités/labo. et 5 équipes de recherche + 2 UMS (25 agents à l'UMS OSUG) : 1200 personnes
- 39 personnels CNAP (ens-chercheurs) et pilotage de 3 IR et de 10 SNO
- Un LabEx « OSUG@2020 » : 5M€ pour 2020-2024

IR = Infrastructure de Recherche

SNO = Service National d'Observation

CNAP = Conseil National des Astronomes et Physiciens



OSUG : une nouvelle équipe de direction pour 2021-2025

- Une équipe
- Des enjeux
- Un projet
- Des moyens

Nathalie COTTE : directrice

47 ans – géophysicienne / géodésie spatiale (GPS)
Docteur en sismologie (Univ. Joseph Fourier, 2000)
Ingénieure de recherche au CNRS (depuis 2006)
Directrice-adjointe de l'UMR ISTerre (2015-2020)
Habilitation à Diriger des Recherches (déc. 2020)



Étapes de construction et validation projet/équipe

Search committee (INSU) en juin et appel à candidature en juillet
Juillet-septembre : consultations et discussions avec tutelles et DUs
Septembre : construction du projet et de l'équipe de direction
Dépôt de candidature auprès du Pdt du Search committee en septembre
Vote à l'AG de l'UMS le 26 septembre : 15 voix « pour » / 16 votants
Vote au conseil de l'OSUG le 22 octobre : unanimité (20 votants)
Depuis octobre : tuilage entre les équipes de direction



OSUG : une nouvelle équipe de direction pour 2021-2025

+ DAC : Leslie Hollett (IE-UGA)



Hans-Werner Jacobi (DR-CNRS)

Délégation **recherche** :

- LabEx OSUG@2020
- Ateliers transversaux

Lydie Bonal (Astronome-adj.-CNAP)

Délégation **observation** :

- Suivi des SNO (33) et IR (11)
- Personnel CNAP



Didier Voisin (PR-UGA)

Délégation **formation** :

- Formation initiale et continue
- « Observatoire junior » (SFRI)



Fabien Malbet (DR-CNRS)

Délégation **données** :

- Informatique et numérique
- Lien avec les centres spatiaux

Nouvelle délégation

Les principaux enjeux pour le mandat 2021-2025

Enjeux généraux

- Consolider la place et le rôle des 5 tutelles
- Conserver les leviers financiers (LabEx)
- Mieux mobiliser les possibilités INEE et SHS
- Renforcer la présence dans les SNO / IR

SNO = Service National d'Observation
MNO = Missions Nationales d'Observation

Enjeux & politique de site

- Améliorer la coordination avec le **pôle PAGE**
- **Pérenniser le LabEx dans l'IDEX** (1M€/an)
- Soutenir l'« observatoire junior » (SFRI)
- **Mieux travailler avec les structures locales et partenaires**
 - Informatique : MIAI@Grenoble ; GRICAD
 - Spatial (CSUG) et IRAM
 - Formation : Green University / Disrupt Campus
- **Anticiper les évolutions nationales** et décliner des solutions en local : SNO → MNO

Le projet de direction

Pistes de travail

- **Dialogue renforcé** avec la VP-recherche
- Rapprochement des directions OSUG et PAGE
- Groupe de travail de **coordination OSUG-PAGE**
- Liens renforcés avec la Fac des Sciences et les UFR

Moyens associés

- RH : 3 agents UGA à l'UMS / 25 agents (4 CDD LabEx)
→ **Renforcer le pôle administratif et la communication**
- Finances (dotations + LabEx)
→ ~ 1M€ / an : fonctionnement UMS, financements des SNO et IR (transfert des crédits), lignes FAME à l'ESRF, ateliers transversaux, ...

DISCUSSION

Gilles Debizet : il est fait référence à une AG de l'UMS et au conseil de l'OSUG. Pourriez-vous m'en dire plus sur ces instances ?

Nathalie Cotte : l'OSUG a plusieurs casquettes : c'est une UMS et une école interne au titre de l'éducation nationale. Concernant la gestion de l'UMS, la structure compte moins de 30 personnes c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas de conseil. Toutes les décisions, dont la proposition de direction, sont votées en AG des personnels. Le conseil de l'OSUG, où siègent les tutelles et les élus des personnels de l'observatoire, s'occupe des questions relatives à l'école et à la fédération.

=> RD AG OSUG 28.09.2020

=> RD Conseil OSUG 22.10.2020

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction de l' Observatoire Terre Univers Environnement, OSUG, UMS832, CNRS, UGA, IRD, INRAE, à compter du 1er janvier 2021 :

Equipe de direction : Nathalie Cotte, IR CNRS, chercheuse à ISTerre, directrice

Hans-Werner Jacobi, DR CNRS, chercheur à l'IGE, directeur adjoint en charge du volet « Recherche », également responsable scientifique et technique du projet LabEx OSUG depuis juillet 2020

Lydie Bonal, ASAD UGA, chercheuse à l'IPAG, directrice adjointe en charge du volet Observation

Didier Voisin, PR UGA, chercheur à l'IGE, directeur adjoint en charge du volet Formation

Fabien Malbet, DR CNRS, chercheur à l'IPAG (UGA), directeur adjoint en charge des Systèmes d'information

Approuvez-vous la proposition concernant la direction de l'OSUG ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	36
Voix défavorables	1
Abstentions	1

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de direction de l'OSUG.

Avis sur la proposition de direction adjointe du LECA

PROCES VERBAL

Vote du Conseil de Laboratoire du 24/11/2020

Nomination Directeur Adjoint

Candidature François Pompanon à la direction adjointe du LECA

Afin de faciliter le biseau entre l'actuelle et la future équipe de direction en raison de l'indisponibilité partielle de Stéphane Reynaud jusqu'à la fin du premier semestre 2021, il est proposé que François Pompanon rejoigne la future équipe de direction en tant que directeur adjoint pour la période de janvier à août 2021.

Proposition soumise au vote du conseil de laboratoire et validée à l'unanimité.

=> CR + PV Conseil LECA 24 novembre 2020

Les conseillers n'ont pas de question.

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la nomination de François Pompanon, à la fonction de directeur adjoint, par intérim, du LECA, Laboratoire d'Ecologie Alpine, UMR 5553, UGA, CNRS, USMB, à compter du 1er janvier 2021.

Directeur : Stéphane Reynaud, PR UGA

Directeurs adjoints :

Anne Loison, DR CNRS, site de Chambéry

Arnaud Foulquier, MCF UGA

Wilfried Thuiller, DR CNRS

François Pompanon, PR UGA, actuel directeur du LECA

Approuvez-vous la proposition concernant la direction adjointe du LECA?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions	1

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la nomination de François Pompanon, à la fonction de directeur adjoint, par intérim, du LECA.

Avis sur la proposition de création de l'UMS hTAG

Présentation par Hervé Lerat

Sommaire

1. Evolution vers une UMS.
2. Insertion de l'UMS au sein des UR de l'UGA.
3. Objectifs, organisation et étapes de mise en œuvre
4. Les atouts pour le site.



h a u t e s
T E C H N O L O G I E S
A N I M A L E S
G R E N O B L E

Unité Mixte de Service #46

Evolution vers une UMS

Evolution vers une UMS

Notre plateforme actuelle (PHTA) est une animalerie qui propose des services centralisés de maintien, croisement et production de colonies animales respirantes et d'une quarantaine associée à un service de décontamination.

Plus de 24 équipes de recherche à l'UGA utilisent les prestations de la PHTA.

Sur les 5 dernières années, plus de 150 articles scientifiques utilisant des animaux élevés et/ou expérimentés au sein de la PHTA ont été publiés (impact factor moyen 10) par les équipes de recherches utilisatrices de cette plateforme.

Evolution vers une UMS

MAIS, Actuellement, la PHTA est un service interne de l'UFR médecine pharmacie. Les personnels sont mis à disposition par les unités de recherche utilisatrices : stratégie de recrutement complexe et un recours majeur aux contractuels à fort turnover.

- Cette situation pèse sur la qualité des prestations et fragilise la PHTA. Peu d'attractivité.

De multiples animaleries sont éparpillées sur le site de l'UGA, avec une gestion totalement cloisonnée.

- Il n'y a pas de stratégie de fonctionnement rationalisée, ce qui a un effet délétère sur les coûts de fonctionnement et les prestations combinées.

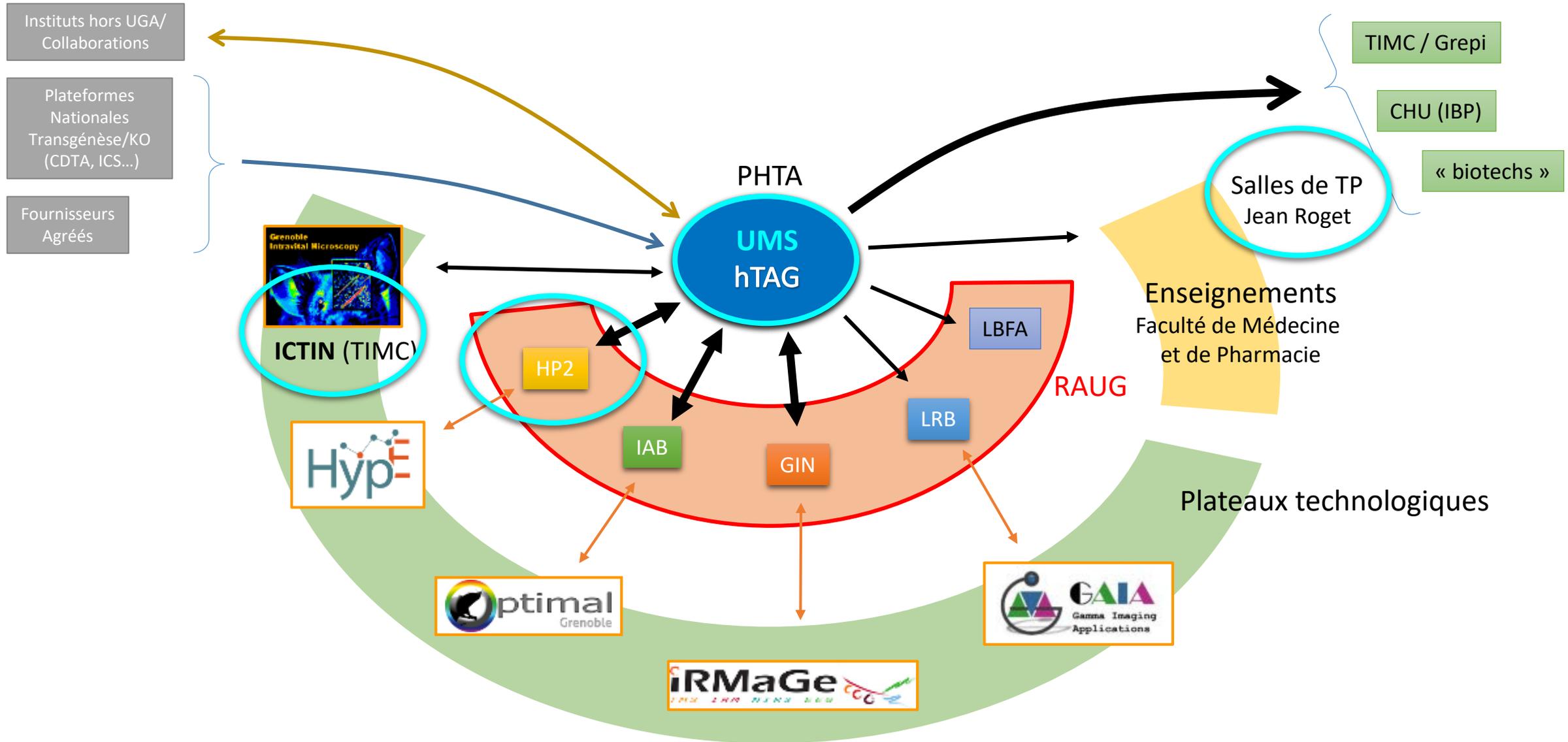


h a u t e s
T E C H N O L O G I E S
A N I M A L E S
G R E N O B L E

Unité Mixte de Service #46

Insertion de l'UMS au sein des Unités de Recherche de l'UGA

Insertion de l'UMS « hautes Technologies Animales de Grenoble (hTAG) à l'UGA



Insertion de l'UMS au sein des Unités de Recherche de l'UGA

- À travers la PHTA: hébergement, création, archivage de modèles animaux expérimentaux et exploration scientifique.
- L'UMS deviendra une plaque tournante au cœur de l'activité des animaleries du site Santé en support des Unités de Recherche.
- L'UMS, créera et animera une structure en réseau des animaleries du site (RAUG) et servira de lien et interlocuteur privilégié avec les tutelles.



Objectifs,
organisation et
étapes de mise en œuvre.

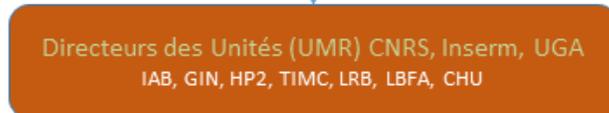
Les Objectifs

- Pérenniser et améliorer la qualité des prestations proposées aux chercheurs. Réflexion éthique.
- Simplifier et diversifier les prestations en soutien à la Recherche Médicale.
- Proposer de nouvelles technologies (cages « intelligentes », ...)
aux chercheurs.

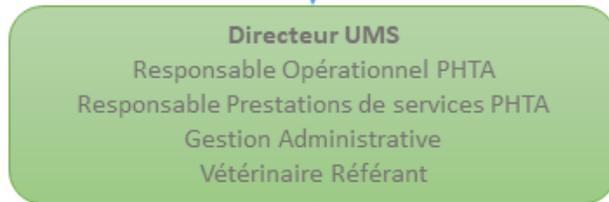
L'organisation



Comité des Tutelles



Comité d'Orientation Stratégique

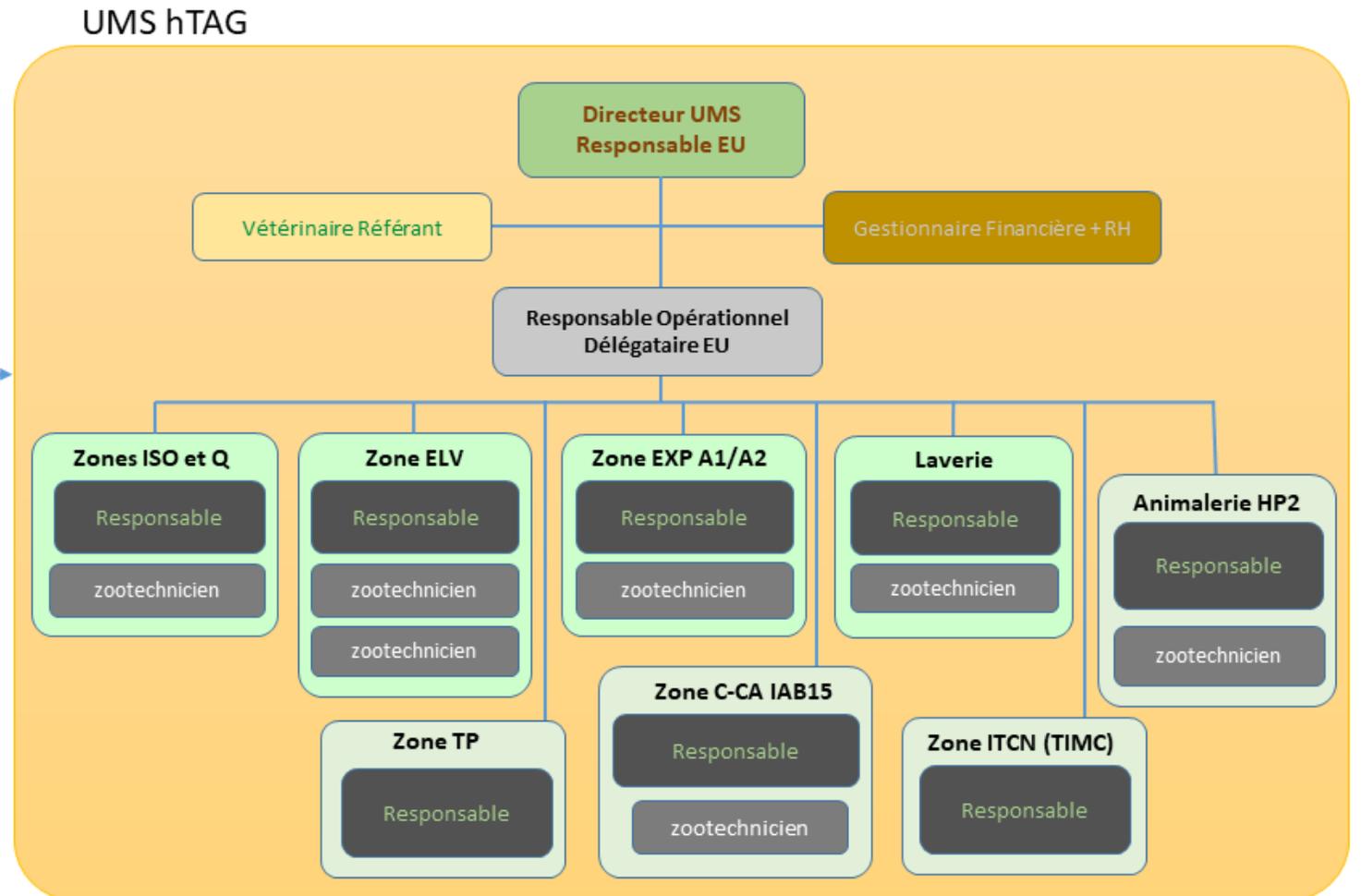


Comité de Pilotage



Réseau des animaleries de l'UGA

Organigramme UMS hTAG (EU#197)



Etapes de mise en œuvre

- Dépôt du dossier de création UMS soumis aux tutelles Inserm et CNRS en décembre 2019. Présentation du dossier aux commissions US Inserm et CNRS en juin 2020.
- Demande de création acceptée par Inserm et CNRS et création sous le numéro #46 au 1^{er} Janvier 2021. Tutelle UGA en attente des décisions des commissions (décembre 2020)
- Les 8 zootechniciens et le directeur de l'UMS (c'est-à-dire tout le personnel de la PHTA) seront rattachés au 1^{er} janvier 2021 à la nouvelle structure UMS hTAG.
- Les fiches de postes et les conditions de travail sont inchangées, sauf pour la gestionnaire administrative qui passe à de 0,5 ETP pour la PHTA à 1 ETP pour l'UMS avec l'ajout d'un volet de gestion RH de l'UMS et l'augmentation de la charge de travail sur la gestion financière + relocalisation dans les locaux de l'UMS.



h a u t e s
T E C H N O L O G I E S
A N I M A L E S
G R E N O B L E

Unité Mixte de Service #46

Les atouts pour le site

Les atouts pour le site

- La création d'une UMS permettrait d'obtenir un statut propre avec une stratégie RH propre, nécessaire à sa pérennité et à un niveau élevé de ses prestations.
- Elle apportera une visibilité/reconnaissance nationale et internationale, nous ouvrant la perspective de financements exceptionnels sur AO, de certifications.
- Elle apportera une gestion rationalisée des besoins en expérimentation animale sur le site (RAUG).

Les atouts pour le site

- De manière générale, cette UMS permettra **d'élever les standards de qualité des prestations** autour de l'expérimentation animale à l'UGA et par conséquent **d'augmenter la qualité des données publiées par les UR**.
- Création d'un environnement de soutien à la recherche induisant une **attractivité forte** des équipes nationales et internationales à l'UGA.
- S'inscrit dans une **démarche vers l'excellence** de la recherche médicale sur le site.
- **Reconnaissance (acquise) des tutelles** Inserm et CNRS sur cette création.

QUESTIONS ?

DISCUSSION

Pierre Ray : est-ce que cette création sera associée à des moyens supplémentaires, autres que ceux obtenus sur appels à projets ?

Hervé Lerat : les tutelles INSERM et CNRS ont clairement indiqué qu'il n'y aurait pas de budget récurrent ni moyens supplémentaires notamment en termes de postes. Nous allons toutefois essayer de stabiliser les postes de zootechniciens. Le budget actuel tourne sur la facturation des prestations mais nous allons nous tourner vers des appels d'offres spécifiques pour essayer d'obtenir davantage de moyens.

Hervé Courtois : il me semble que cette plateforme a bénéficié de nombreuses aides par la Vice-présidence recherche (>100k€) lors du précédent mandat. En termes de budget, les prestations sont financées par les laboratoires qui ont accepté la tarification proposée. La question de moyens concerne les contractuels qui sont des personnels avec des qualifications spécifiques. Une réflexion est en cours à ce sujet pour consolider un modèle. Nous avons identifié deux options : soit on cède les contractuels, soit on s'oriente vers une solution de sous-traitance auprès de sociétés spécialisées. La PHTA, maintenant incluse dans hTAG, est soutenue par ses tutelles. Le label d'une UMS CNRS et INSERM est une reconnaissance assez extraordinaire puisque rarement délivrée. Aujourd'hui, ces deux tutelles ne sont pas engagées sur d'autres moyens, mais nous allons en discuter avec elles.

Pascal Mossuz : les personnels de l'UMS sont-ils issus uniquement de la PHTA ou également d'autres animaleries ? Y a-t-il une réflexion sur une gestion coordonnée commune des animaleries ?

Hervé Lerat : le personnel de la PHTA bascule sur l'UMS hTAG. Nous envisageons d'intégrer d'autres animaleries du site directement dans l'UMS et non plus à travers un réseau. Cela ouvrira plus d'opportunités de mobilité aux zootechniciens. Nous avons démarré une réflexion plus large et engagé des discussions sur l'évolution de l'UMS à 10 ans.

Laurent Bègue : vous avez évoqué la question de l'éthique. Ma question porte sur le respect de la fameuse règle des 3R. Quelle est votre position concernant le traitement animal ?

Hervé Lerat : on va essayer d'améliorer l'organisation des demandes d'autorisations de projets, parce que, pour l'instant, chaque animalerie du site de Grenoble est un établissement utilisateur aux yeux du ministère. Aujourd'hui, lorsque l'on veut utiliser différents animaux de différentes animaleries de l'université, il faut déposer un projet pour chaque animalerie. Les animaux sont comptés de façon redondante et cela multiplie les tâches administratives associées. On a des difficultés à respecter la règle des 3R et on compte s'améliorer là-dessus. Concernant la réduction des espèces, c'est un des thèmes du nouveau groupe de travail qui va se concentrer sur les besoins en espèces animales des chercheurs du site. Au niveau du bien-être animal, on va créer un réseau du bien-être animal adossé au réseau des animaleries pour échanger, normaliser et raffiner les procédures entre les différentes animaleries. Aujourd'hui chaque animalerie a sa propre structure du bien-être animal. Les tutelles nous ont demandé d'avancer sur ces questions.

Helle Pedersen : les changements de label des structures par le CNRS auront-ils un impact sur la stratégie locale ?

Hervé Courtois : les UMS deviennent des UAR, unité d'appui à la recherche ; ce changement de label n'implique pas de changement dans leur fonctionnement ni au niveau des tutelles.

- => *PV AG 19 décembre 2018*
- => *PV USR3394 14 septembre 2019*
- => *Avis favorable CT du 8 décembre 2020*

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la proposition de création de l'UMS hTAG, UGA, INSERM, CNRS, à compter du 1er janvier 2021, sous la direction d'Hervé Lerat, IR UGA.

Approuvez-vous la création de l'UMS hTAG ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions	4

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de l'UMS hTAG sous la direction d'Hervé Lerat.

**Avis sur la demande de réinscription
du.de la doctorant.e E**

Présentation par Jumana Boussef



Demande de second avis Doctorant E

Commission Recherche du CAC
du 10 décembre 2020

Sommaire

Titre 1 Contexte d'entrée en thèse

Titre 2 Evolutions, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Titre 3 Fondements de la demande de second avis

Titre 4 Rappel synthétique quant aux argumentaires des différents acteurs

Annexe - Abréviations utilisées dans le cadre de l'anonymisation du dossier

Contexte d'entrée en thèse

Doctorant.e entré.e en thèse en 2018-2019 (inscription administrative le 18/01/2019)

- **Diplôme d'entrée en thèse** : Master – « SCIENCE » obtenu en juin 2018 à Cochin University of Science and Technology – Cochin (Inde), Spécialité « Electronic Science »
- **ED de rattachement** : Electronique, Electrotechnique, Automatique, Traitement du Signal (EEATS) - N°220, spécialité Optique Radiofréquence
- **Laboratoire de rattachement** : Laboratoire de Conception et d'Intégration des Systèmes (LCIS, ESISAR, Valence), EA 3747

Sujet de recherche : « Reconnaissance de gestes basée sur la technologie RFID sans puce »

Directeur de thèse : DT, Maître de conférences Grenoble-INP, HDR, Animateur de l'équipe de recherche ORSYS à LCIS

Co-encadrant de thèse : Co-encadrant, Maître de Conférences Grenoble-INP

Financement du cursus doctoral : Contrat doctoral INP – Thèse financée dans le cadre du projet européen ScattereID, projet ERC (Consolidator Grant) porté par le Directeur de thèse.

Contexte d'entrée en thèse

Contexte de la recherche

- Cette thèse est l'une des 3 thèses financées dans le cadre de ce projet ERC Grant.
- Elle fait appel à des compétences expérimentales et analytiques.
- Un travail préparatoire a été effectué par les encadrants de thèse de manière à mettre le.la candidat.e dans les meilleures conditions pour entamer sa thèse en 2018.
- Le.la doctorant.e a reçu toutes les formations nécessaires à l'utilisation des bancs de caractérisation expérimentale et à l'usage des logiciels de conception.
- La sélection du.de la doctorant.e avait été approuvée par son professeur indien responsable de master à Cochin University. Ce dernier entretient de bonnes relations avec l'équipe ORSYS de LCIS. Par le passé il leur avait recommandé un autre étudiant du même master au doctorat (ce dernier a soutenu brillamment sa thèse en 2019 et a été candidat au prix de thèse UGA en 2020).

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2018-2019

- Convention d'accueil : séjour en France prévu du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2020.
- Arrivée en France du/de la doctorant début octobre 2018 (cf : convention d'accueil)

Avis du CSI en date du 5 septembre 2019

« Avancement du travail : Il y a deux voies de travail en parallèle. La première sur la localisation de tag RFID chipless est bien avancée. Il s'agit d'un travail plutôt analytique. La deuxième, sur le remote control en utilisant un tag chipless, est en cours. Il s'agit d'un travail plus pratique. »

Points positifs : Le/la doctorant.e est enthousiaste, travailleur.se, et apprécie les relations de travail avec ses encadrants.

Difficultés rencontrées : Pour la 2ème voie, il faut acquérir de l'expérience en terme de manipulations pratiques. Il faut travailler l'esprit de synthèse et la clarté des présentations. »

Conclusion du CSI : Avis favorable sur la réinscription en thèse.

Evolutions, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2018-2019

Rapport de suivi de thèse en vue de l'entrée en thèse en 2019-2020

- Avis du.de la doctorant.e : « *I am really happy about the work I carried out during my first year. We got some really good results and we are planning to publish it in IEE AWPL journal soon. »*
- Avis du directeur de thèse : « *Le travail réalisé par le.la doctorant.e est conséquent et de qualité. Il lui a permis sur la première année d'écrire une lettre qui va être soumise dans les jours qui viennent au journal "IEE Antenne and Wireless Propagation Letters" . Il faut continuer comme ca. »*

⇒ **ED EEATS : avis favorable pour une inscription en 2ème année**

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

- Composition du CSI

Le comité est composé de 2 membres n'ayant aucun lien avec l'encadrement de la thèse, dont au moins un HDR et un membre extérieur à l'équipe de recherche. Il doit être validé par le directeur de laboratoire et le doctorant (cf : RI de l'ED EEATS)

- Florence PODEVIN, MdC-HDR UGA-Grenoble INP, Laboratoire de Radio-Fréquences et d'Intégration des Circuits (RFIC-Lab, Grenoble)
- Marco GARBATI, Ingénieur de développement au sein de la start up « Idyllic Technology », hébergée depuis sa création en février 2018 par le Laboratoire de Conception et d'Intégration des Systèmes (LCIS)
- A noter que deux membres de l'ED EEATS (Pascal XAVIER, responsable de spécialité Optique Radiofréquence, et Jumana BOUSSEY, directrice), ont tenu à participer à ce CSI après avoir été alertés par la situation difficile de cette thèse.

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

- Compte rendu du comité de suivi individuel (CSI) :

Avancement du travail :

Malgré une présence assidue au laboratoire, les résultats ne sont pas à la hauteur de la quantité de travail en présentiel. Le doctorant ne semble pas avoir cerné la problématique, au cœur même de son système de clavier d'identification unique RFID ou encore de positionnement 3D. Il doit revoir son travail à la base, repenser la conception initiale. Plutôt que de revoir cette partie conception, il préfère se focaliser sur la partie « mesures » qui malheureusement ne semble pas à elle seule pouvoir résoudre les problèmes observés. Également, les résultats présentés tant dans le rapport qu'oralement, ainsi que les réponses aux questions, ne permettent pas de mettre en avant une contribution personnelle au travail de l'équipe ORSYS du LCIS.

Avancement des formations (toutes catégories) Ce point n'a pas été abordé lors du CSI, du fait de la teneur des observations dont la synthèse est susmentionnée.

Formation à l'éthique de la recherche suivie. Ce point n'a pas été abordé lors du CSI, du fait de la teneur des observations dont la synthèse est susmentionnée. »

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

⇒ Conclusions du CSI : un avis défavorable à la réinscription avec rappel des motifs détaillés :

« Le.la doctorant.e n'a pas le niveau pour poursuivre en thèse : cheminement scientifique, remise en cause, synthèse, clarté lui font défaut. Le comité de suivi individuel déconseille une réinscription en 3ème année. »

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

- Avis Direction de thèse : (lettre du 14 septembre 2020)

« Après deux ans de thèse, les résultats obtenus par Doctorant E sont très en dessous de ce qui est attendu d'un travail de thèse. Par exemple, sur la thématique principale de cette thèse, aucun avancement significatif par rapport au travail préparatoire donné par les encadrants n'a pu être obtenu. Ce manque d'avancement va aujourd'hui jusqu'à impacter le bon déroulé du projet ScattererID.

Doctorant E ne semble pas assimiler pleinement son sujet de thèse malgré les heures passées par ses encadrants à le lui expliquer. Ils sont allés jusqu'à fournir des exemples, des mesures, et des premiers traitements de ces mesures... malgré cette trame de base qui aurait dû permettre au.à la candidat.e de générer de nouveaux résultats, rien de tels n'est présent ; cela même après lui avoir expliqué clairement la situation à partir de janvier de cette année. La communication avec le.la candidat.e est compliquée dans la mesure où il.elle a des difficultés à admettre qu'il.elle ne comprend pas les développements techniques et théoriques à mettre en œuvre. La qualité des supports (documents écrits, transparents...) du.de la doctorant.e reste, elle, faible après deux ans de thèse alors que ce point important a été évoqué dès le début par les encadrants.

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

- Avis Direction de thèse (suite)

« Pour le bon déroulement du projet ScattererID (qui reste un projet d'envergure pour l'équipe Orsys, voire même pour le LCIS), les encadrants n'ont d'autre choix aujourd'hui que soit de faire eux-mêmes le travail initialement prévu pour le/la doctorant.e, soit d'arriver à financer une nouvelle personne pour effectuer ce travail.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis négatif quant à la réinscription de Doctorant E en thèse au titre de l'année 2020-2021. »

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

- Avis de la Direction du laboratoire :

« Il ressort d'un échange avec les personnes concernées qu'aucun résultat significatif n'a été obtenu par le.la doctorant.e, par rapport aux travaux et résultats préliminaires déjà obtenus avant son arrivée par son équipe d'encadrement. De plus, le.la doctorant.e ne semble pas en mesure de comprendre les enjeux de son sujet de thèse, en particulier suite à des lacunes très significatives dans sa formation initiale. Ceci pose aujourd'hui des difficultés sérieuses pour l'avancement du projet ScattereID dont la réussite est une priorité du laboratoire. Le laboratoire s'oppose donc à la réinscription du.de la doctorant.e en 3ème année et s'associe à la demande faite par ses encadrants à le.la doctorant.e de ne plus travailler sur ce sujet ».

Evolution, ruptures de situations et notification d'avis négatif

Année 2019-2020

⇒ ED EEATS : avis négatif pour une inscription en 3e année

La directrice de l'ED a émis cet avis sur la base ci-après : « Alertée par le Responsable de Spécialité et par le Directeur de thèse, et après avoir pris connaissance du rapport fait par le doctorant en vu du CSI, CSI auquel j'ai moi-même assisté, j'ai pu à cette occasion, constater la grande difficulté du doctorant à faire une présentation synthétique de ses nombreuses campagnes de mesure et à prendre du recul par rapport à sa thématique de recherche. Sur la forme, sa présentation était inadéquate (trop longue et insuffisamment structurée) par rapport au format classique des présentations CSI. »

⇒ 23 septembre 2020 : Envoi de la notification par la Direction de l'ED (se fondant sur les avis du CSI et de la Direction de thèse)

Fondements de la demande de second avis

9 octobre 2020 : Demande de second avis du.de la doctorant.e.

(argumentaire traduit en langue française et accessible en langue anglaise dans la demande de second avis elle-même - Extraits)

« (...) La date de début de ma thèse était le 9 octobre 2018 et la date de la présentation du CSI qui a été prise en considération pour la décision de refus était le 5 juin 2020, au milieu du blocage du COVID-19. La durée totale entre la date de la présentation et celle de la CSI présentation est de 1 an et 7 mois, ce qui inclut les quelques mois de confinement complet en raison de la pandémie COVID-19 de mars à mai 2020. La fermeture complète du laboratoire et l'accès impossible aux équipements de mesure du laboratoire ont ralenti la progression de ma thèse. Si l'on ne tient pas compte de la période de fermeture de mars à mai, je n'ai travaillé qu'un an et quatre mois sur ma thèse et j'ai plus de 18 mois pour soutenir ma thèse (le contrat se termine le 8 novembre 2021). Même si j'en ai été informé par la commission, cela n'a pas été mentionné dans le rapport. »

Fondements de la demande de second avis

9 octobre 2020 : Demande de second avis (suite)

« Depuis le début de ma thèse jusqu'à la date du CSI, j'ai travaillé sur deux problèmes dans le cadre de ma thèse. Le premier est la possibilité d'utiliser le tag RFID sans puce comme capteur tactile et le second est la localisation en temps réel du tag RFID à l'aide d'algorithmes d'optimisation. J'ai passé un an sur le problème du capteur à 1 touche et j'ai obtenu de bons résultats en termes de simulation et de mesures. J'ai envoyé un article à la revue IET Antenna and Propagation Journal et l'ai mis en ligne pour révision le 11 mars 2020 (date de réception du courrier de la revue IET Antenna & Propagation Journal). La révision a nécessité de nouvelles mesures et, en raison de la fermeture du laboratoire, je n'ai pas pu faire les mesures nécessaires à la révision. Après discussion avec mes superviseurs, nous avons décidé de faire de nouveaux résultats et de les envoyer à un nouveau journal. J'ai inclus ces résultats (simulations et mesures) dans le rapport du CSI ainsi que dans la présentation et j'ai présenté le statut de l'article pendant l'interaction mais malheureusement il n'y a pas eu une seule mention sur les documents relatifs à ce sujet et le rapport du jury ne traite que du deuxième problème auquel je passe le moins de temps dans mes études.

Fondements de la demande de second avis

9 octobre 2020 : Demande de second avis (suite)

« La présentation du CSI a été faite le 5 Juin 2020-10.00 AM et le rapport m'a été envoyé le 7 Juin 2020 - 18.44 PM. J'ai été complètement surpris de la façon dont le jury a rédigé le rapport et je regrette de dire que les phrases du rapport ne correspondent pas à la réalité de la présentation et diffèrent complètement des événements réels. »

« J'ai poursuivi mes études après les procédures CSI et j'ai maintenant de nouveaux résultats. Je prévois de publier un article dans une revue réputée dès que possible.

J'en appelle au vice-président pour qu'il prenne en considération ma situation et les points mentionnés ci-dessus et me donne une chance de terminer ma thèse. J'ai fait beaucoup de rêves en France et mes rêves sont anéantis. C'est mon dernier espoir. »

Rapporteurs du dossier

Membres élus de la Commission de la recherche

1. Laurent Bègue-Shankland : PR à l'UFR SHS – CSPM H3S
Chercheur au LIP-PC2S

Discipline : Psychologie

2. Clémence Dupuis : Doctorante, laboratoire AE&CC
Enseignante TPCAUI

Discipline : Architecture et sciences territoriales, chaire Territorialisation

3. Pascal Perrier : PR à PHELMA
Chercheur GIPSA-lab

Discipline : Génie informatique, automatique et traitement du signal

DISCUSSION

Jumana Boussey, directrice de l'ED EEATS, présente le contexte de la demande du.de la doctorant.e E.

Hervé Courtois donne la parole aux membres de la CR désignés rapporteurs sur le dossier.

Laurent Bègue lit son rapport : l'impression qui se dégage est qu'il y a eu un problème de recrutement car le 1er CSI indiquait qu'il fallait « développer l'esprit de synthèse et la clarté du propos ». Il y avait donc déjà des signes que le.la doctorant.e n'était pas à sa place dans ce projet. Tous les indicateurs n'étaient pas au vert. Je retiens également du dossier que le.la doctorant.e évoque 3 arguments pour expliquer sa situation : les conditions sanitaires l'empêchant d'accéder au laboratoire lui ont fait prendre du retard, il.elle évoque des nouveaux résultats et un papier susceptible d'être soumis à publication ; enfin, il.elle conteste l'exactitude des propos du rapport. L'impression générale qui se dégage est que l'on a probablement un.e étudiant.e qui n'est pas au niveau et dont le travail ne correspond pas aux attentes de l'encadrement. On peut se demander comment ce recrutement a été opéré. Vu les circonstances il semble difficile de prolonger cet.te étudiant.e dans cette situation d'échec ; il y a un alignement complet des avis de la direction de thèse, du laboratoire et de l'ED même si on a le sentiment que quelque chose s'est mal enclenché. On peut se poser la question sur la manière dont cet.te étudiant.e a été recruté.e.

Jumana Boussey : on s'est préoccupé de l'impact de la crise sanitaire sur son travail. Contrairement aux autres doctorants, il.elle n'a pas fait de demande de prolongation durant le confinement. Il.elle était en pratique peu impacté.e car il.elle disposait d'un PC portable de haut niveau sur lequel ses encadrants lui ont installé des licences propres de logiciels de calculs parce qu'il.elle ne disposait pas d'une bonne connexion internet chez lui.elle. Il.elle a pu ainsi poursuivre son activité. Il.elle avait un planning de travail et des réunions régulières qui réduisaient beaucoup, mis à part l'impact psychologique, celui de la crise sanitaire sur l'avancement de son travail.

Clémence Dupuis : comme je suis élue doctorante je vais être attentive aux arguments qui font valoir la demande du.de la doctorant.e. J'appartiens aux SHS et considère la question centrale de ce dossier plutôt que les résultats de recherche.

J'avancerais trois arguments :

1. Le.la doctorant.e précise qu'il.elle a été évalué.e sur 1 année et 4 mois de travail dont 1 année passée à se consacrer aux premières pistes de recherche qui se sont soldées par un article et une évaluation positive. Il.elle aurait donc consacré une demi année sur le travail de la 2ème hypothèse qui a posé problème au niveau des résultats lors de l'évaluation.

2. le 2ème argument est fondé sur la question des doutes du.de la doctorant.e qui s'est dit.e surpris.e par l'avis du CSI. On peut s'interroger sur le fait qu'il.elle ait été alerté.e sur sa position de fragilité et sur le temps dont il.elle a disposé pour renverser la situation. Son directeur de thèse est également le directeur du programme de recherche ; on est dans une situation de parole contre parole.

3. le dernier argument porte sur la question du vide juridique concernant l'engagement du.de la doctorant.e à ses débuts ; une thèse ne se réduit pas à un livrable, c'est surtout l'aboutissement personnel d'un contexte dans lequel s'inscrit la thèse. Ici, le contexte est celui du programme de recherche auquel les résultats du.de la doctorant.e sont liés. On se demande s'il n'y a pas d'autre issue possible pour réorienter le travail de thèse.

Je vois deux options envisageables pour sa réinscription en 3ème année de thèse :

1. le.la doctorant.e poursuit dans le contexte du programme de recherche, avec une réorientation de son sujet et de la problématique, puisqu'il.elle s'est montré.e capable, sur la 1ère hypothèse, de mener une méthodologie et d'aller au bout de son travail avec des résultats positifs.

2. changer de contexte, éventuellement changer de directeur de thèse, le directeur actuel étant aussi directeur de programme, ce qui semble peu adéquat pour sa réinscription.

Hervé Courtois : vous intervenez pour vous exprimer en tant que membre de la commission de la recherche et non comme avocate d'une partie ou de l'autre. Vous pouvez avoir une sensibilité qui sera la vôtre et qui se respecte.

Jumana Boussey : malheureusement, l'article dont l'étudiant.e fait mention n'a jamais vu le jour. Après une première soumission à une revue prestigieuse, l'article a été refusé. Il a été réécrit avec l'aide du post-doc arrivé à la rentrée 2020, en ciblant une revue moins stricte, et n'a pas été accepté. Le CSI et l'ED ont proposé une solution qui est mentionnée dans le rapport du CSI de 2ème année. Le laboratoire d'accueil était prêt à transformer le contrat du.de la doctorant.e en vue de préparer un diplôme de recherche et d'innovation de Grenoble INP au lieu d'un doctorat de l'UGA. Le.la doctorant.e y a réfléchi mais n'était pas intéressé.e par cette proposition car il n'y avait pas de caractère international et que son idée était de partir avec un PhD. Des propositions alternatives ont donc été formulées au.à la doctorant.e qui n'a pas saisi cette offre.

DISCUSSION

Pascal Perrier : quand j'ai vu le dossier je me suis demandé comment il était possible que l'on passe d'une évaluation plutôt positive à un premier CSI, à un refus de réinscription après un second CSI. J'ai lu les 2 rapports dans le détail. Mon avis converge avec l'analyse rendue concernant le 1er rapport qui n'est pas bien écrit, émaillé de nombreuses fautes d'orthographe, dans lequel il y a une incapacité à être concis mais qui montre qu'un travail satisfaisant a été fourni et correspond au calendrier demandé. L'objectif de cette première partie de thèse était atteint. Les conclusions du CSI étaient incontestablement sensées. La qualité du rapport montre qu'il n'avait pas été relu par les directeurs de thèse, c'est un choix, mais qui va jouer un rôle dans mon appréciation du deuxième point. Concernant le 2ème CSI, je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit parce que du travail a été fait. Il s'agit d'un travail de simulation. Le rapport est également mal rédigé mais d'un point de vue scientifique, la méthode de l'étudiant.e est tout à fait satisfaisante. Concernant la capacité à faire de la localisation 3D, l'étudiant.e n'affichait pas de progrès, 9 mois après le CSI précédent et après 3 mois de confinement. Puisque le rapport était encore assez mal écrit et émaillé de fautes de frappe, je me suis dit qu'il était vraiment l'œuvre de l'étudiant.e. Cet.te étudiant.e n'est pas dénué.e de compétences de recherche contrairement à ce qui est dit. J'essaie de me placer dans la situation du directeur de thèse soucieux d'encadrer ses étudiants et de faire avancer ses projets. Il est titulaire d'une ERC Consolidator Grant, c'est un projet énorme pour le développement d'une carrière d'un jeune chercheur. On sent dans la justification de ses critiques « incapacité à faire de la recherche », « incapacité à s'organiser » qu'il a peur pour son projet. Il le dit en expliquant qu'il a dû faire le travail et recruter un post-doc. Le directeur de laboratoire explique qu'il n'est pas possible de garder l'étudiant.e parce qu'il.elle met en danger ce projet qui est central pour le laboratoire. Je comprends leurs arguments, mais, il ne faut pas oublier que notre mission première, lorsqu'on recrute un doctorant, n'est pas d'embaucher un collaborateur mais de former une personne. On ne peut pas dire que l'on a tout essayé, lorsqu'en l'espace de 6 mois, on n'a pas réussi à convaincre un doctorant que la méthode que l'on propose est la bonne. Je ne peux pas accepter une décision prise aussi rapidement et croire que tout ait été fait.

Je demande donc que ce.cette doctorant.e soit réinscrit.e et qu'on lui donne le temps de développer une recherche. S'il.elle ne fait pas la recherche demandée par son directeur, je suis certain qu'il.elle en fera une autre. Quand on a un projet à 2 millions d'euros, on n'est pas à une année de doctorat près et on peut se permettre de prendre le risque.

Marie-Bernadette Lepetit : une chose n'a pas encore été mentionnée et est, me semble-t-il, centrale dans le dossier. On reproche à l'étudiant.e d'avoir fait un travail de préparation, qui consiste à reproduire des tâches standards ; concernant le travail d'analyse, de reprise et de

développement de nouveaux concepts, cela ne fonctionne pas. Quand on lui reproche de ne pas avoir l'esprit organisé, de ne pas être capable de sérier les choses, je peux comprendre que cela coince parce que l'on a besoin d'avoir un esprit organisé pour trouver les failles, ou des solutions aux problèmes. Je vois deux questions majeures :

1. quel est le niveau de notre doctorat ? Est-ce que le niveau attendu du doctorat consiste à demander aux étudiants d'être capable de refaire des choses très standards, sans plus, ou bien le place-t-on à un niveau plus élevé, comme être capable de résoudre des problèmes difficiles en apportant quelque chose de nouveau ?

2. si nous réinscrivons cet.te étudiant.e contre l'avis du directeur de thèse et du laboratoire, quelle sera sa vie ? Est-ce qu'il.elle ira au bout ? Quelle sera l'ambiance dans l'équipe ? En l'état actuel des choses, il.elle a déjà fait 2 ans de thèse, il.elle a déjà bien entamé sa 3ème année. Il lui reste 6 mois. Normalement, il.elle aurait dû commencer à rédiger. Aujourd'hui, il.elle n'a pas de résultats et ne peut démarrer la rédaction de sa thèse. Il lui faudra encore au moins 1 à 2 années supplémentaires pour aller au bout de sa thèse.

Christophe Poncet : l'inscription administrative du.de la doctorant.e date du 18 janvier 2019. On peut résumer le doctorat à une formation à la recherche par la recherche. Cela implique de l'encadrement et, sur cette question, le directeur de thèse gère cette ERC avec un budget de 2 millions d'euros, ce qui représente un travail conséquent. Quel encadrement le.la doctorant.e a-t-il.elle reçu ? Apparemment, ses deux rapports n'ont pas été relus ; ce serait entendable que les encadrants soient présents pour ce genre de travaux. De même, la présentation orale, trop longue de 50 minutes, semblait mal préparée. Apparemment, elle n'a pas été préparée avec les encadrants. On peut se poser des questions sur la qualité de l'encadrement reçu par ce.tte doctorant.e. Est-ce que l'objectif du doctorat est d'être un exécutant de travaux de recherche dont les lignes sont déjà tracées dès le départ ou de mener des recherches sur un projet ? Je serais favorable à une autorisation de réinscription en 3ème année de thèse.

Jumana Boussey : le directeur de thèse HDR n'est pas le seul encadrant ; deux autres MCF encadrent un ensemble de 4 thésards dont un a soutenu sa thèse avec succès ce matin. Sur ce dossier, il est secondé par un autre MCF sans HDR. Par le passé, le directeur de thèse a dirigé des thèses qui se sont très bien déroulées (une thèse a été soutenue en 2019, une autre en 2018 pour laquelle l'étudiant avait reçu le prix d'Innovation par la ComUE). Le collègue est peut-être ambitieux, il est peut-être sous

DISCUSSION

pression, il a peut-être des projets très importants à gérer, mais, jusqu'à présent, son encadrement de l'accompagnement à la soutenance des doctorants n'a posé aucun problème. Concernant le calendrier de cette thèse, elle a bien commencé fin octobre 2018. L'inscription administrative s'est faite en décalage, en janvier 2019, le temps d'établir le contrat de travail sur la base de l'inscription pédagogique.

Thierry Forveille : je pense que la question majeure est de savoir si on voit un chemin vers une soutenance. Compte-tenu de l'avancement des travaux et du reste de financement de 9 mois, je ne vois pas comment cette thèse pourrait aller à son terme et être soutenue. Mon vote ira contre la réinscription.

Pascal Perrier : je comprends bien cette question. Le délai de traitement de ce type de dossier met de facto l'étudiant.e dans une situation où, avec un CSI négatif au milieu de sa thèse il n'est pas possible d'envisager la soutenance dans les 6 mois qui restent. Je pense que l'on ne peut pas accepter cet argument. Lorsque l'on programme un CSI, je pense qu'une des règles est de donner les meilleures chances à l'étudiant, et donc d'éviter d'intégrer au jury des collègues proches du directeur de thèse qui vont évaluer l'étudiant comme ce fut le cas sur ce dossier. Deux membres du CSI ont de nombreuses publications avec le directeur de thèse ; par conséquent, cela jette un discrédit sur l'évaluation qui est faite de l'étudiant.e. Je suis courroucé par la façon dont le rapport a été fait, sans aucune justification, sans aucune écriture d'une quelconque solution scientifique différente. Le directeur de thèse se permet de dire que le.la doctorant.e, qu'il avait encensé.e, parce qu'il l'avait recruté.e sur les recommandations d'une personne avec laquelle il avait d'excellentes relations, passe d'un.e étudiant.e travailleur.r.se et sérieux.x.se à quelqu'un qui est incapable de faire de la recherche. C'est d'autant plus inacceptable qu'il y a deux « copains » dans le jury. Je pense que désormais il y aura des règles plus strictes, pour que dans les CSI, les doctorants puissent choisir un des membres. C'est ce qui se fera à l'ED ISCE et je m'en félicite. Je serais choqué que l'avis de Thierry, que je reçois parce qu'il est fondé, soit pris en compte pour ne pas accepter la réinscription de cet.te étudiante.

Hervé Courtois : Jumana Boussey et son adjoint étaient présents et sont d'accord avec la conclusion du CSI. Je suis d'accord qu'il faut éviter de proposer des personnes avec lesquelles on a beaucoup co-publié.

Caroline Bertonèche : les personnes avec lesquelles on co-publie ne sont pas forcément des « copains ».

Jumana Boussey : j'ajouterais même que certaines co-publications finissent parfois par tuer le copinage entre collègues. Je n'accepte pas ce jugement de valeur porté notamment sur une collègue en qui j'ai confiance. Nous avons des règles de composition des CSI.

Le.la doctorant.e a été informé.e. Bien sûr, on peut douter de sa connaissance de l'écosystème universitaire, mais le directeur de laboratoire a également été informé. Mon prédécesseur avait validé ce CSI comme les autres CSI programmés par l'ED. Le CSI n'est pas sorti du chapeau du directeur de thèse uniquement.

Pascal Perrier : on a une situation violente pour l'étudiant.e. Il.elle passe en 9 mois, dont 3 mois de confinement, de quelqu'un qui fait bien son travail à quelqu'un qui est incapable de faire son travail. Comment voulez-vous qu'il.elle reçoive positivement cette remarque quand il.elle voit que le jury est composé de membres qui co-publient avec son directeur de thèse. Si vous voulez que l'étudiant.e ne se révolte pas et construise sur le message, il faudrait proposer un CSI crédible à ses yeux, même si je ne critique en aucune manière l'honnêteté des membres du jury.

Jumana Boussey : nous avons débarqué à deux membres externes à ce CSI. Nous nous sommes entretenus avec le.la doctorant.e. Nous lui avons décrit dans le détail la solution alternative de préparation d'un DRI. Nous ne l'avons pas abandonné.e. Depuis cet événement, il.elle n'a pas été renvoyé.e chez lui.elle, il.elle continue de venir dans le laboratoire. Il.elle est toujours en activité et essaye d'avancer sur la rédaction de l'article sans résultats à ce jour.

Marie-Bernadette Lepetit : il me semble que la 1ère année, on a demandé un travail standard ce qui fait partie du protocole qui est généralement suivi. On est passé ensuite à une phase plus compliquée, un travail plus conceptuel et complexe et l'étudiant.e n'a pas été à la hauteur de cet exercice. C'est une étape qu'il.elle n'a pas réussi à franchir. Je n'ai pas un avis tranché et j'essaie de poser des questions qui me semblent importantes. J'ai connu une expérience très difficile avec un étudiant en cotutelle avec un collègue étranger qui a abandonné le projet et, à la demande insistante de l'étudiant, je n'ai pas souhaité arrêter la thèse, au détriment de ma santé. J'ai réussi à lui faire passer la thèse avec un papier dans un journal correct, et cela a été une épreuve monumentale. La thèse ne s'est pas passée dans les temps. Je ne suis pas certaine d'avoir eu raison d'agir ainsi car jamais je ne pourrai faire une lettre de recommandation pour ce doctorant. Lorsque l'on arrive au maximum de ses capacités, ne serait-il pas préférable de choisir une autre voie pour réussir dans les meilleures conditions.

Pascal Perrier : je n'ai pas dit qu'on allait lui donner son diplôme.

Marie-Bernadette Lepetit : on sait bien qu'il n'est pas possible de dire non à une thèse en France. Il est préférable de dire non maintenant et de réorienter l'étudiant.e. Faut-il lui donner une année de plus pour aboutir au même diagnostic ? Le directeur de thèse n'accordera pas une 4ème année de financement.

DISCUSSION

Pascal Perrier : je pense qu'il est possible de ne jamais donner de thèse à quelqu'un. Mais que ferait un étudiant Indien qui a tout quitté pour venir en France sans avoir été jusqu'au bout ?

Marie-Bernadette Lepetit : il.elle va essayer d'aller faire une thèse ailleurs, avec un autre sujet. Personne ne veut plus de lui.d'elle donc, si on force la réinscription, il faut recommencer de zéro avec un autre encadrant, un autre laboratoire et un autre financement.

Hervé Courtois : l'encadrant continue de lui donner du travail et à le.la guider. Il est convaincu que cela n'aboutira pas au niveau demandé de la thèse.

Clémence Dupuis : ne pas donner de chance au.à la doctorant.e revient à présager de son incapacité à se retourner. Cela me paraît humainement inconcevable. C'est un peu symptomatique de deux visions du doctorat qui semblent s'opposer alors qu'elles s'imbriquent dans les faits. D'un côté, on considère que le doctorat consiste à se former à des compétences plutôt qu'à obtenir des résultats, et d'un autre, le doctorat fait sa pertinence en s'inscrivant dans des programmes de recherche, impliquant alors des résultats à corrélés entre le doctorat et le programme. J'aimerais que le vote ne se solde pas par un oui ou par un non, car, ce serait dire que l'on est d'un côté ou de l'autre du doctorat. Une des propositions est d'accorder un an de plus. Une autre laisse la possibilité d'ajuster la mission du.de la doctorant.e dans le cadre du programme ; proposition envisageable étant donné qu'il y a deux autres doctorants. Je demande de proposer un vote sous conditions.

Hervé Courtois : je comprends que la décision soit complexe. Le vote correspond à une réalité : est-ce que le.la doctorant.e va être réinscrit.e. Il.elle n'a pas demandé à changer de sujet, notons-le. Nous devons rester sur une modalité classique de vote par le oui ou le non.

Thierry Forveille : je doute des capacités de l'étudiant.e à se retourner dans les 9 mois de financement qui restent. Étant donné les règles qui s'appliquent pour les thèses dans les disciplines STS, il n'y aura pas de poursuite de thèse au-delà de 3 ans sans un nouveau financement. Je ne vois pas l'encadrant se démener pour trouver un financement sur une 4ème ou 5ème année. Je ne vois pas comment une thèse peut être rédigée à la lecture des rapports du CSI. Je suis conscient de toute la douleur que cela doit provoquer mais il faut être réaliste aussi.

Pierre Hily-Blant : on a un.e étudiant.e qui fait les frais du système. Il est pour moi de la responsabilité du directeur de thèse d'aller au bout de la démarche. Il y a des thèses financées qui ne passent pas par les mêmes types de sélection que celles organisées par les ED, d'où la question de la sélection à l'entrée. Par ailleurs, les CSI doivent être extrêmement vigilants lors de la 1ère audition. Pour une thèse qui dure 3 ans, si on n'envoie pas de

ED, d'où la question de la sélection à l'entrée. Par ailleurs, les CSI doivent être extrêmement vigilants lors de la 1ère audition. Pour une thèse qui dure 3 ans, si on n'envoie pas de signaux forts dès la première année, on se retrouve dans des situations problématiques. Je voterai pour une réinscription car il en est de la responsabilité de l'équipe qui l'a accueilli.e. Il.elle ne sera pas soutenu.e pour avoir un post-doc mais il.elle aura une thèse qui aura été reconnue. L'UGA est embarquée dans le processus. Si on ne veut pas qu'il y ait des thèses médiocres alors il faut se poser la question en amont, au moment de la sélection. On ne peut pas lâcher cette personne.

Hervé Courtois : je suis désolé de peut-être caricaturer ta pensée, mais, à partir du moment où un doctorant est inscrit, il aura une thèse ?

Pierre Hily-Blant : bien sûr que non, c'est une caricature. Dans ce dossier, le CSI n'a pas joué son rôle à l'issue de la première audition. Il fallait envoyer des signaux forts. Dire que l'étudiant.e manque d'esprit de synthèse n'est pas assez fort. Il faut dire que la situation nous paraît critique, on demande dans ce cas une audition à l'ED avant de réinscrire en seconde année. C'est le processus suivi en physique. Je ne dis pas que lorsqu'on rentre en thèse on l'a, mais, on entre en thèse à l'UGA après avoir été sélectionné.

Jean-Luc Reboud : le problème qui vient d'être soulevé est que l'on n'a aucune alternative en réalité à l'attribution de la thèse au bout de 3 ans. Soit c'est un échec total, soit une réussite totale même si la réussite en question est masquée et le thésard n'a en fine pas le niveau attendu de celui d'un doctorat. Pour moi, cela interroge de la part de la commission recherche dans son ensemble, l'examen des possibilités que l'on aurait de reconnaître qu'un travail a été accompli au bout de 3 ans mais que cela n'est pas un doctorat parce qu'un certain nombre d'attendus ne sont pas là. Aujourd'hui, c'est une énorme lacune de pouvoir recruter un doctorant, et de se dire, au bout d'un an c'est plus facile, au bout de deux ans c'est très difficile, et au bout de 3 ans, que non, finalement, cela ne fera pas un doctorat.

Jumana Boussey : on a proposé au.à la doctorant.e l'option de rejoindre le diplôme de recherche de Grenoble INP. Le.la doctorant.e a refusé car il.elle est venu.e pour obtenir un diplôme international.

Jean-Luc Reboud : dans le fond on ne valorise pas toujours les doctorats que l'on délivre parce qu'on ne met pas en œuvre des alternatives. Je pense que le sujet nécessiterait une réflexion de fond.

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la demande de réinscription en 3^{ème} année de thèse du.de la doctorant.e E.

Etes-vous favorable à la demande de réinscription en 3^{ème} année de thèse du.de la DOCTORANT.E E ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	19
Voix défavorables	11
Abstentions	8

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable à la demande de réinscription en 3^{ème} année de thèse du.de la doctorant.e E.

Suite DISCUSSION

La discussion reprend après le vote des conseillers.

Alan Chauvin : est-ce qu'il ne serait pas judicieux de proposer une médiation issue de la CR pour aider à ce que la suite se passe au mieux pour le.la doctorant.e et les encadrants dans le cadre de sa réinscription ?

Clémence Dupuis, Julie Sorba, Diane Godin-Ribuot, Sabine Lavorel, Marie-Bernadette Lepetit abondent dans le sens de cette proposition.

Hervé Courtois : je pense qu'il faut d'abord mener cette discussion avec la directrice de l'ED. Lors de la prochaine CR, nous ferons un point sur la situation du doctorant avec la directrice de l'ED. On peut laisser un mois pour le traitement du dossier puis je vous ferai un retour.

Alan Chauvin : la décision est issue de la CR donc la CR peut assumer et aider pour que tout se passe au mieux pour le.la doctorant.e et les encadrants.

Hervé Courtois : le.la doctorant.e n'est pas sorti.e du laboratoire. Il.elle est toujours en contact avec ses encadrants. Je suppose que la position de ses encadrants est de dire qu'il.elle est toujours salarié.e mais je suppose qu'ils ne sont pas convaincus qu'il.elle pourra soutenir sa thèse. Si on arrive sur le terrain de la qualité du travail, voire de la réorientation, nous aurons besoin d'une bonne connaissance du domaine scientifique.

Gilles Debizet : dans ce dossier, le processus de l'ED était différent de cas que l'on a pu examiner lors de précédentes CR. Lorsque l'ED intervient après le CSI, l'effort de médiation est facilité, alors que, dans ce dossier, l'ED était présente lors du CSI, ce qui l'a peut-être gênée dans la suite pour jouer son rôle de médiation. Le directeur du laboratoire ainsi que le directeur de l'ED ont un rôle important à jouer mais il faudrait qu'un collègue prenne le relai pour faciliter la médiation lorsque nécessaire.

Denis Jongmans : le directeur de l'ED a pour mission d'organiser la médiation dans le cadre d'une thèse. Lorsqu'il anticipe un problème comme c'était le cas ici, et s'investit dans le CSI, il peut manquer de recul. Je propose qu'on laisse à Jumana Boussey le temps de faire un bilan de la situation et de revenir vers la CR pour faire un état des lieux et voir ce qui est envisageable de mettre en place suite à ce vote. On peut aussi faire un point sur les autres dossiers traités lors des précédentes sessions de la commission recherche cette année. Cela permettrait de voir l'évolution des situations et de réfléchir à des solutions pour avancer sur ce type de dossiers.

Hervé Courtois : les situations individuelles sont variées et différentes ; elles peuvent être plus ou moins compliquées à gérer sur le plan relationnel par la suite.

Thierry Forveille : la participation de l'ED dans le CSI est partie d'une bonne intention mais, vu post facto, je pense qu'il vaut mieux que l'ED soit à un niveau d'appel indépendant. Il serait utile que le CED fasse passer cette consigne.

Hervé Courtois : je suis assez d'accord car l'ED peut avoir l'information à la source mais cela l'implique ensuite dans une étape de processus où elle ne devrait pas être présente.

Denis Jongmans : parfois, le directeur du laboratoire participe au CSI lorsqu'il y a une anticipation de problème. Il laisse par la suite le rôle de médiateur à l'ED.

Pascal Perrier : je suis d'accord avec ce que dit Thierry. Il faudrait aussi clarifier les règles de composition du CSI et permettre aux étudiants de nommer un des membres.

Hervé Courtois : on pourra faire un exposé des règles de composition des CSI lors d'une prochaine séance.



Avis sur la proposition de direction de l'ED ISCE

Commission Recherche du CAC
du 10 décembre 2020



Commission Recherche du CAC de l'UGA

Renouvellement de la direction de l'ED

Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement

Jeudi 10 décembre 2020

Nouvelle direction ED ISCE

Ingénierie pour la Santé la Cognition et l'Environnement

- Plus de 210 Doctorants, environ 50 soutenances annuelles
- environ 180 HDR
- 22 Unités de recherche
- 5 Spécialités:
 - Biotechnologie, Instrumentation, Signal et imagerie pour la médecine, la biologie et l'environnement (BIS),
 - Modèles, méthodes et algorithmes pour la Biologie, la Santé et l'environnement (MBS)
 - Sciences cognitives, Psychologie Cognitive et Neurocognition (PCN)
 - Ingénierie de la Cognition, de l'interaction, de l'Apprentissage et de la création (CIA)
 - Mouvement et Comportement pour la santé et l'Autonomie (MCA)

Directrice

Anne Guérin-Dugué

Professeure, Université Grenoble Alpes

Bureau

- Elsa Spinelli, *PU, UGA*
- Patrice Flore, *MCU/HDR, UGA*
- Angélique Stéphanou, *CR CNRS*
- Bertrand Toussaint, *PU/PH, UGA, CHU*

- Anne Guérin-Dugué, qui a effectué deux mandats dont le dernier arrive à terme le 31 décembre 2020, souhaite être remplacée à la direction de l'ED ISCE à compter de la date de l'arrêté de nomination de la nouvelle directrice (janvier 2021).

Nouvelle directrice ED ISCE

Procédure

- Appel à candidatures lancé le 18/03/2020 avec une date limite au 30/04
- Deux candidats
 - Christopher MOULIN, PR UGA, LPNC
 - Walid RACHIDI, PR UGA, BGE
- Examen des dossiers de candidature et audition des candidats par le conseil de l'EDISCE lors de sa séance du 10/11/2020
- Vote
 - C. Moulin : 10 voix
 - W. Rachidi : 5 voix
 - Abstention: 2 voix
- Proposition de C. Moulin à la direction de l'ED et encouragement aux deux candidats à former une équipe de direction

CV de Chris MOULIN



- Professeur des Universités en Psychologie Cognitive- LPNC UMR CNRS 5105
- Spécialiste de la Mémoire Humaine
- Membre Senior IUF (2016-2021)
- Membre élu du conseil UFR SHS à Grenoble
- Membre élu du CoNRS section 26 (2016-2019) — Cerveau, cognition, comportement
- Arrivé en France : 2012 Chaire d'excellence CNRS- LEAD UMR CNRS Dijon
- Director of Postgraduate Studies, Psychology, University of Leeds 2007-2011 - Equivalent de l'école doctorale
- Encadrement de thèses de recherche et professionnelles au Royaume Uni, Portugal, France
- Rapporteur de thèse au Royaume Uni, Australie, Belgique, France, Portugal

Projet

Selon le rapport HCERES 2020 :

- Améliorer la transparence de nos procédures et la communication avec les étudiants
- Créer un *esprit de corps* parmi nos étudiants membres divers et variés
- Harmoniser nos procédures de recrutement pour différents parcours / discipline

Une administration ouverte et inclusive :

- Maintenir la diversité et la pluridisciplinarité de notre école doctorale
- Participer au travail collégial des écoles doctorales de site et utiliser les ressources en formation et insertion du collège
- Clarifier et augmenter la diversité des formations doctorales, y compris l'intégration des procédures de **science ouverte**, et des informations et workshops sur le **bien être** et la **santé mentale**
- Développer **un système en-ligne pour documenter les réunions** étudiant.e.s-encadrant.e.s.
- Etablir un échange informatif avec les étudiants via un 'away day'

DISCUSSION

Julie Sorba : il est proposé de former une équipe de direction composée des deux candidats dont les profils sont complémentaires.

Chris Moulin : Walid Rachidi va intégrer le bureau en qualité de directeur adjoint. Nous avons décidé de préserver la structure actuelle composée de 5 personnes qui représentent les 5 disciplines de l'ED. C'est très complémentaire car nous avons de nombreux étudiants salariés au CHU et Walid Rachidi connaît très bien cet environnement.

=> *CR conseil de l'ED du 10 novembre 2020*

La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 10 décembre 2020 est invitée à donner un avis sur la proposition de direction de l'école doctorale Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement, ED ISCE, à compter du 1er janvier 2021, avec la nomination de :

Christopher J.A. Moulin, PR UGA, à la fonction de directeur

Approuvez-vous la proposition concernant la direction de l'ED ISCE ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la nomination de Christopher J.A. Moulin à la direction de l'école doctorale, Ingénierie pour la Santé, la Cognition et l'Environnement, ED ISCE.



**Approbation
relevé de décisions
CR plénière du 12 novembre 2020**



DISCUSSION

Alan Chauvin : ma question relative à l'absence de présentation du budget de l'unité de service ne figure pas au PV à la page 164. La réponse indiquait que cela allait être fait lors d'une prochaine séance.

Hervé Courtois : la juxtaposition des budgets des deux entités actuelles DGD RIV et DRIVE pour la partie PI et valorisation vous sera présentée ultérieurement. Nous allons intégrer votre question au compte rendu.

Moyennant l'ajout de la question relative à la présentation du budget de l'unité de service au relevé de décisions de la séance plénière de la commission de la recherche du 12 novembre 2020, ce dernier est soumis au vote des conseillers.

Approuvez-vous le relevé de décisions de la CR plénière du 12 novembre 2020 ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	31
Membres représentés	7
Nombre de votants	38
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions	5

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance plénière de la CR du 12 novembre 2020.

Cadrage du travail du GT sur les CDP

Commission de la Recherche
10 Décembre 2020

Cadre général IdEx

Phase probatoire IdEx : 17 CDPs financés pour un budget de 24 M€

13 CDP financés à hauteur de 1.5 ou 1.7 M€, 4 CDPs financés à hauteur de 750 k€

Projection sur une période 2021-24 de l'IdEx confirmé (5 années)

Orientation de continuer l'action CDP

Sans doute avec un budget globalement réduit

Critères à considérer pour prolonger/démarrer un CDP ?

- production scientifique,
- inter-disciplinarité,
- place des SHS,
- visibilité nationale et internationale,
- effet levier pour d'autres financements,
- opportunités de valorisation,
- lien avec la formation,
- lien avec les LabEx, les fédérations, ...
- priorités stratégiques

Méthodologie des appels CDP

Proposition de deux appels :

Fin février 21 pour la prolongation des CDP existants, décision juin 21

Décembre 21 pour de nouveaux CDP, décision mai 22

Durée des projets (prolongés ou nouveaux) de 4 ans

Calendrier

CR, 10 décembre 2021 : cadrage question posée, retour sur première discussion dans GT

CR, 21 janvier 2021 : compte-rendu du GT

CR, 25 février 2021 : proposition d'une méthode

Lancement campagne fin février 2021

DISCUSSION

Julie Sorba : nous avons auditionné 14 des 17 porteurs de CDP. Pourrait-on avoir un ordre de grandeur du budget réduit des CDP ?

Hervé Courtois : les partenaires IDEX échangent sur le sujet et discutent des priorités à donner aux projets IDEX. Les décisions d'ordre budgétaire, notamment en ce qui concerne les personnels, vont être prises mi-janvier. Dans l'hypothèse d'une dotation réduite de 25%, avec des frais de gestion de 15%, on arrive avec un budget IDEX recherche réduit d'un tiers. La réduction du budget des CDP pourrait être de moitié. Je propose de faire une présentation du budget IDEX recherche lors de la prochaine CR. L'équilibre entre le budget formation et recherche serait préservé. Les réductions seraient homogènes. Le volet international serait maintenu avec une petite réduction. Il faut essayer de compter sur la structuration des CDP qui sont aujourd'hui en capacité de pouvoir attirer des financements extérieurs. Une des actions serait de les aider dans cette dynamique. Par ailleurs, j'espère que nous pourrions lancer de nouvelles initiatives pour éviter de figer le paysage des CDP à ce qui a été décidé il y a 4 ans.

Gilles Debizet : les discussions engagées avec les CDP nous ont permis de distinguer globalement 3 familles d'activité :

- 1. une activité classique de projets de recherche temporaires avec des moyens en post-doc, doctorants et des objectifs de publications.*
- 2. une activité d'animation scientifique sur le site, éventuellement en élargissant au-delà des personnes déjà impliquées dans le projet ; de diffusion à l'extérieur mais aussi à travers le développement de nouvelles formations et de partenariats.*
- 3. une activité de développement d'une esquisse d'infrastructure de recherche à partir de données mutualisées et qui viseraient à être accessibles au-delà du périmètre des CDP, voire en open source.*

Si on regarde le paysage de la recherche de l'UGA, les deux dernières activités sont remplies par nos structures existantes (fédérations, UMS..). Quelles perspectives peut-on imaginer pour les CDP existants qui ont déjà fait leur preuve en matière d'animation ? S'il apparaît que ces fonctions d'animation et d'infrastructure relèvent de fonctions typiques d'autres structures de recherche du site, comment peut s'organiser la discussion entre ce qui relèvera d'une proposition d'un petit collectif, celui du CDP, et une question plus générale de l'organisation des infrastructures de recherche et d'animation qui existent

déjà sur le site. C'est une question très importante à préparer. A quel moment doit-on se laisser de la marge de manœuvre pour que la CR puisse débattre de cet arbitrage sur du financement de CDP existants et de l'évolution d'infrastructures de recherche mutualisées à l'échelle du site.

Hervé Courtois : je suis étonné lorsque j'entends des collègues parler de création d'institut. On parle de projets à 5 ans. Je me pose la question du positionnement de certains CDP par rapport aux fédérations de recherche ou aux UMS. Cela fait partie des questions : à quel point le CDP, que l'on pourrait prolonger, ne serait pas une sous-communauté et pourrait plutôt s'appuyer sur une fédération ou la remplacer. Comment le CDP peut-il s'insérer dans le paysage ? Il faut également penser à la suite des labex, dont la grande majorité (en dehors des 2 labex dans l'EUR CBH) arrivent en fin de projet fin 2024 ; le financement sera toujours disponible et l'UGA-EPE devra décider des orientations futures. Il faudra réfléchir globalement à la restructuration de la recherche, au-delà des UMRs, pour les grandes actions collectives interdisciplinaires. Les projets CDP doivent se positionner plus finement, face aux structures existantes, pour voir dans quelques années, comment ils pourraient être en relation avec les labex.



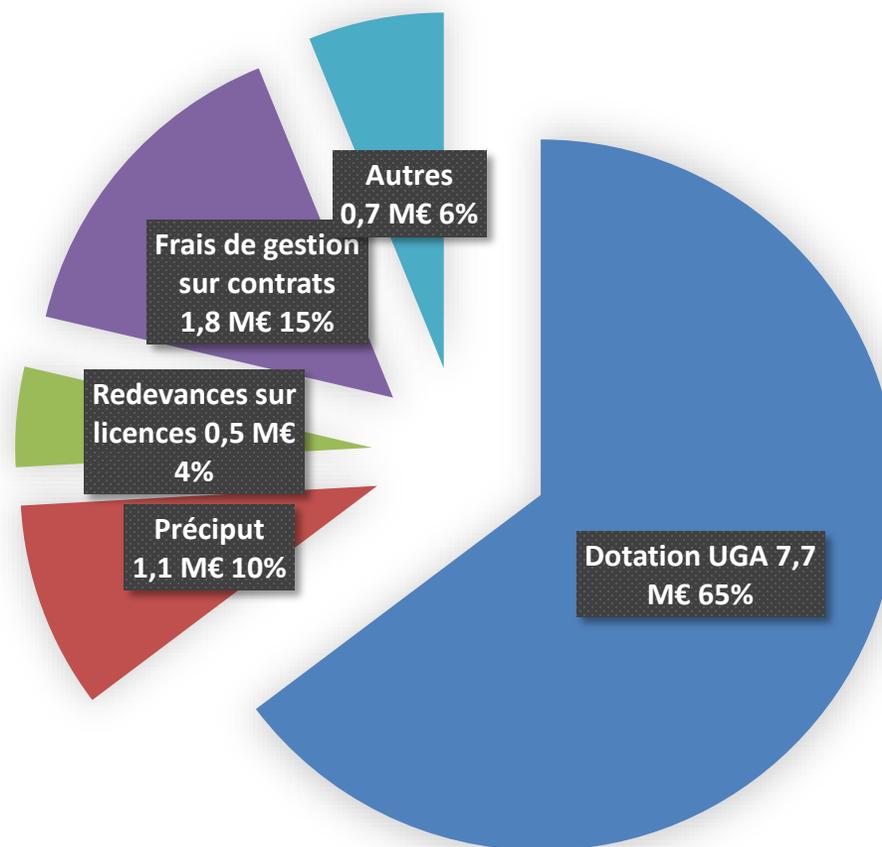
UGA
Université
Grenoble Alpes

Budget Recherche 2021

Présentation en
Commission Recherche
le 10 décembre 2020

Recettes DGDRIV 2021

Budget hors contrats de recherche:
11,8 M€



Recettes DGDRIV 2021

1. Dotation totale 2021 de l'établissement pour la recherche : 7 212 109 €

soit un montant identique à 2020. Par contre, l'établissement n'ouvre que 80% de cette dotation au 1^{er} janvier 2021. Le complément ne pourra être sollicité qu'une fois les 80% dépensés.

2. Dotation de l'établissement pour prise en charge de nouvelles dépenses : 455 000 €

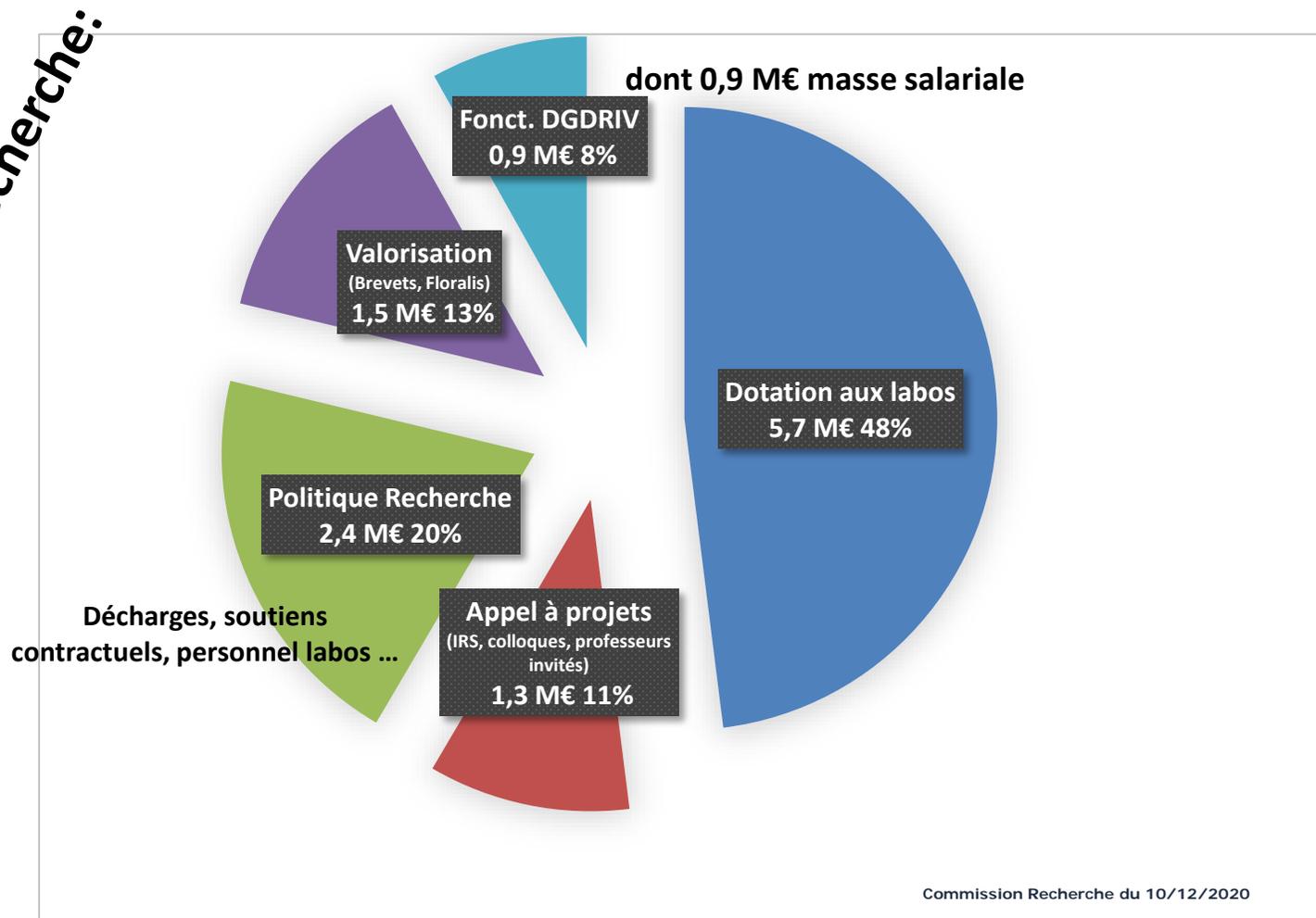
- Campagne professeurs invités : 375 000 €
- Décharges de direction de pôles de recherche : 50 000 €
- Fonctionnement des pôles de recherche : 30 000 €

3. Autres recettes : 4 180 811 €

- Préciput : 1 114 364 €
- Redevances : 538 340 €
- Frais de gestion sur contrats de recherche : 1 800 000 €
- Frais de gestion sur contrats industriels gérés à Floralis : 160 000 €
- Remboursement décharges sur contrats de recherche (2 ans) : 260 000 €
- Autres recettes : 308 107 €

Dépenses DGDRIV 2021

Budget hors contrats de recherche:
11,8 M€



Dépenses DGDRIV 2021

1. AAP : 1 275 000 €

- IRS (contribution UGA) : 575 000 € + 220 000 € de report
- Colloques : 105 000 €
- Campagne professeurs invités : 375 000 €

2. Politique Recherche : 2 408 578 €

- Programme soutien spécifique SHS : 225 000 €
- Masse personnel labos : 200 000 €
- Soutiens spécifiques : 724 483 €
- Opérations scientifiques : 268 245 €
- Adhésions : 65 000 €
- Décharges y compris direction pôles : 750 000 €
- Fonctionnement des pôles : 30 000 €
- Chaires organismes & PEDR associée : 20 000 € + 10 850 €
- KIC : fee EIT Health + Raw Materials
missions 75 000 € + 20 000 €
20 000 €

Dépenses DGDRIV 2021

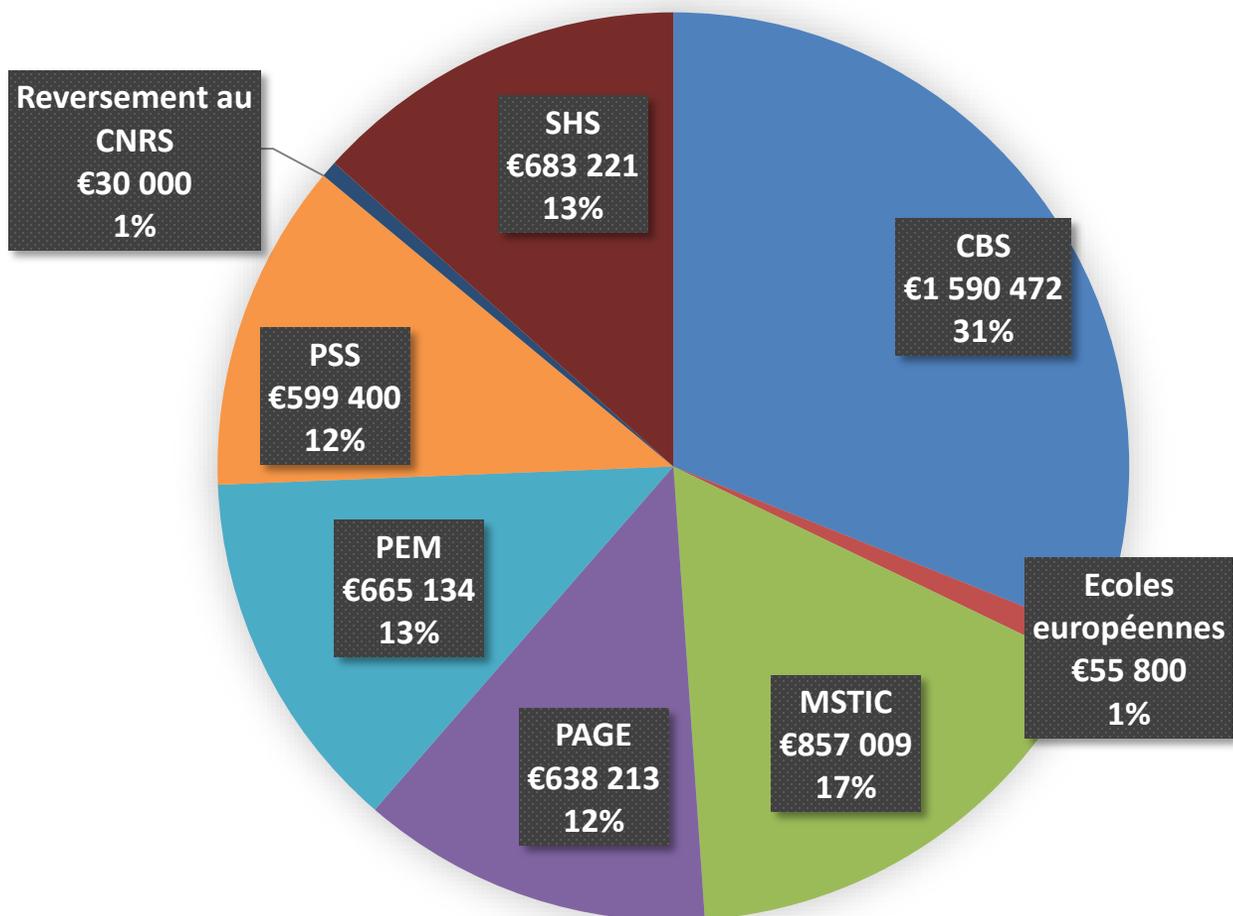
3. Valorisation : 1 555 500 €

• Prestation Floralis :	553 000 €
• Portefeuille Brevets :	700 000 €
• Intéressement inventeurs :	211 000 €
• Part reversement labos :	1 500 €
• Prime dépôt brevets :	10 000 €
• Reversement des quote-parts copropriétaires :	80 000 €

4. Fonctionnement de la DGD RIV : 960 000 €

• Fonctionnement VPR :	30 000 €
• Fonctionnement général DGD :	30 000 €
• Masse salariale DGD (environ 15 ETP) :	900 000 €

Focus dotations aux laboratoires



La dotation ouverte en 2021 est identique à 2020 en montant et en ouverture (ouverture à 90%) sauf pour les laboratoires payant une cotisation GAEL-IEEE.

Focus PCA

Dépenses :

- Dépenses référentiel recherche : 700 000 €
 - Dont** Direction structures de recherche 191 000 €
 - Valorisation 13 000 €
 - Pilotage de projets de recherche 160 000 €
 - Edition, évènements 17 000 €
 - Nouveaux MCF 74 000 €
 - CRCT 194 000 €
 - Chaires ONR 12 000 €
- Dépenses direction pôles de recherche : 50 000 €

Recettes

- Remboursement décharges sur contrats de recherche 2019-2020 : 130 000 €
- Remboursement décharges sur contrats de recherche 2020-2021 : 130 000 €
- Dotation ex COMUE direction pôles de recherche : 50 000 €

Deux années de remboursement pour permettre le report de dépenses IRS

Focus portefeuille brevets

Recettes : 739 013 €

• Redevances :	538 340 €
• Frais de PI des co-proprétaires des co-partenaires :	6 140 €
• Frais de PI refacturés aux licenciés :	20 000 €
• Refacturation frais de PI au CHUGA :	79 000 €
• Frais de PI sur SATT :	10 000 €
• Cession brevets :	85 533 €

Dépenses : 1 002 500 €

• Portefeuille Brevets :	700 000 €
• Intéressement inventeurs :	211 000 €
• Part reversement labos :	1 500 €
• Prime dépôt brevets :	10 000 €
• Reversement des quote-parts copropriétaires :	80 000 €

Bilan : déficit de 263 487 €
En réduction nette par rapport
aux années précédentes.

Contrats de recherche

- **Dépenses : 36 650 000 €**
 - Fonctionnement : 13 650 000 €
 - Investissement : 4 500 000 €
 - Personnel : 18 500 000 €
- **Recettes : 32 170 071 €**
 - Contrats en cours : 27 376 869 €
 - Nouveaux contrats : 4 793 202 €

D'où un décalage de trésorerie de : - 4 479 929 €

IdEx et MIAI

Projets IDEX :

- **Dépenses : 8 320 400 €**

- CDP 6 706 000 €
- Innovation Grant 124 000 €
- Postes environnés 160 000 €
- ISP 1 276 400 €
- Montage de projet 54 000 €

- **Recettes : 3 941 259 €**

Décalage de trésorerie : - 4 379 141 €

MIAI :

- Dépenses : 4 165 000 €
- Recettes : 3 431 250 €

Décalage de trésorerie : - 733 750 €

DISCUSSION

Hervé Courtois présente le budget recherche dont le montant de l'enveloppe n'a pas encore été entériné par le CA. La commission de la recherche votera lors de la prochaine séance la répartition de l'enveloppe du budget recherche.

Julie Soba : le mode de calcul des 700 K€ de PCA concernant les décharges cela correspond à 16000 heures de vacation. C'est dommage de geler autant de postes car nous avons besoin de recruter des EC.

Marie-Bernadette Lepetit : comment peux-tu envisager 8 M€ de dépenses et 4,3 M€ de déficit sur l'IDEX ?

Hervé Courtois : les rentrées d'argent et les dépenses ne se font pas au même moment.

Marie-Bernadette Lepetit : dans ce cas, il faut nous présenter un budget intégré sur plusieurs années.

Jérémy Pretet : le rythme des dépenses n'est pas le même que les recettes qui sont versées par les financeurs. Une année on va enregistrer plus de dépenses que de recettes et, en général, l'année précédente on aura eu l'inverse, c'est-à-dire une avance de trésorerie du financeur qui va voir selon le rythme de dépenses si l'année suivante il verse ou pas. Ici on présente concrètement le budget d'un exercice.

Marie-Bernadette Lepetit : cela ne me convainc pas. Je veux voir les chiffres intégrés sur les années. Je n'accepte pas ce 4,3 M€ de déficit.

Hervé Courtois : cette diapo reflète la vraie présentation du budget 2021. À l'appui de ce budget, je comprends que tu as besoin du budget IDEX sur plusieurs années pour pouvoir vérifier que le décalage en trésorerie en 2021 n'est pas un problème.

Marie-Bernadette Lepetit : je n'ai pas l'impression que la trésorerie de l'université de Grenoble soit formidable donc j'aimerais que l'on ne fasse pas la même chose avec l'IDEX.

Hervé Courtois : l'IDEX c'est comme un gros budget ANR. Tu reçois le financement la première année, tu le découpes en tranches en termes de dépenses. Ce n'est pas possible d'avoir un déficit. On va prévoir une présentation de l'IDEX avec les différentes années.

Serge Slama : il n'y a pas de report d'une année sur l'autre pour qu'il soit équilibré ?

Jérémy Pretet : la trésorerie c'est le cash qui rentre et qui sort.

Hervé Courtois : ici on a le même mécanisme sur MIAI et les contrats de recherche

Denis Jongmans : les contrats doctoraux n'apparaissent pas ?

Hervé Courtois : ils sont dans un budget masse salariale

Thierry Forveille : est-ce que la baisse du déficit sur la valorisation est dû à l'augmentation des recettes ou à une baisse des dépenses ?

Jérémy Pretet : les deux ; on a constaté une augmentation des recettes et on a travaillé pour optimiser les portefeuilles, notamment, en réduisant les coûts de cabinets qui gèrent les dépôts de brevet en France et à l'étranger.

Hervé Courtois : le budget sera représenté avec quelques éléments supplémentaires en janvier.



Questions diverses





Confidentialité des débats vs
information de nos électeurs

Commission de la Recherche
10 Décembre 2020

Dans les statuts de l'élu

▶ Article 1- Les engagements de l'élu(e).

Les élus respectent comme le prévoient les textes relatifs aux instances traitant de questions nominatives la confidentialité des échanges et la non diffusion des documents mis à leur disposition pour leur partie nominative.

▶ Article 2 : Permettre l'engagement de l'élu(e). [extrait]

Les procès-verbaux approuvés, hormis ceux des CPE, CCPANT et CAC restreints, sont mis à la disposition de l'ensemble des personnels.

Proposition de lecture de ces règles

Toutes les informations rapportées dans les procès-verbaux, ou qui seront rapportées dans ces procès-verbaux, peuvent être communiquées et expliquées.

Aucune autre information nominative ne peut être communiquée.

Les documents diffusés aux membres de la CR ne peuvent pas être communiqués.

DISCUSSION

Julie Sorba : les résultats des délibérations concernant un individu sont-ils communicables ? Je parle par exemple des promotions.

Hervé Courtois : il me semble que pour les promotions il faut être prudent. Si un collègue peut avoir l'information et pas les autres c'est problématique.

Marie-Bernadette Lepetit : le comité national du CNRS a résolu le problème ; il met en ligne les résultats immédiatement.

Julie Sorba : j'ai été candidate, le CAC a statué le 4 novembre, cela a été voté il y a 2 mois, et je n'ai toujours pas eu les résultats.

Pascal Perrier : j'avoue que j'ai donné des résultats car après un mois, les collègues s'inquiètent. Cela représente un gros enjeu.

Marie-Bernadette Lepetit : je propose qu'une secrétaire de séance le mette en ligne juste après la séance.

Caroline Bertonèche : c'est un point traité en CAC restreint. Il faut mobiliser les RH sur ces questions. J'ai eu une requête ce matin d'une collègue pour la PEDR, j'ai fait suivre aux RH et elle a eu une réponse cette après-midi. Envoyez-moi le mail et je transférerai.

Pascal Perrier : l'attente est trop longue et ce n'est pas correct vis-à-vis des collègues. On pourrait préparer un document et le mettre à disposition des collègues tout de suite après le vote en CA.

Julie Sorba : il y a un traitement inégal, car certains collègues ont déjà reçu des réponses alors que d'autres les attendent toujours. Les informations arrivent au compte-goutte.

Caroline Bertonèche : je suis tout à fait d'accord, ce n'est pas normal qu'il y ait inégalité de traitement.

Gilles Debizet : il me semble problématique de ne pas pouvoir communiquer les documents mis à disposition des membres du CAC sur Alfresco. La transmission d'information fait partie de notre mission syndicale. Il faudrait réfléchir aux types de documents qui pourraient être diffusés sans demander l'autorisation.

Hervé Courtois : c'est la règle par défaut de ne pas diffuser les documents transmis aux conseillers sur Alfresco. On peut regarder au cas par cas. Si vous faites des propositions on pourra en reparler.

Prochaines séances de la commission recherche

Jeudi 21 janvier
à p. de 13h30

en formation restreinte
et
en formation plénière